

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Plan ministériel pour 2026-2027

L'honorable Heath MacDonald, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

Plan ministériels 2026-2027

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (2026)

Version électronique disponible à l'adresse agriculture.canada.ca

Numéro de catalogue du gouvernement du Canada : A1-27F-PDF

Numéro international normalisé du livre : 2371-7378

Numéro d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : 13324F

Also published in English under the title, *2026-27 Departmental Plan*

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous à agriculture.canada.ca ou composez sans frais le 1-855-773-0241.

Plan ministériel 2026-2027 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Table des matières

- [En un coup d'œil](#)
- [Message du ministre](#)
- [Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Marchés nationaux et internationaux](#)
 - [Responsabilité essentielle 2 : Science et innovation](#)
 - [Responsabilité essentielle 3 : Risques du secteur](#)
 - [Services internes](#)
- [Considérations à l'échelle du ministère](#)
 - [Priorités gouvernementales connexes](#)
 - [Principaux risques](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État des résultats condensé prospectif](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Définitions](#)

En un coup d'œil

Le présent plan ministériel précise les priorités, les projets et les coûts connexes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada au cours des trois exercices à venir.

Les plans sont axés sur les priorités énoncées dans les [lettres de mandat](#), ainsi que sur [la vision, la mission, la raison d'être et le contexte opérationnel](#) de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Priorités du ministère

L'Agriculture et Agroalimentaire Canada a défini les grandes priorités suivantes en 2026-2027 :

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) continuera à réunir les conditions propices à la rentabilité, à la durabilité et à la résilience à long terme du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en répondant à l'évolution des besoins des intervenants et en travaillant en étroite collaboration avec des partenaires clés. Les efforts déployés en 2026-2027 concorderont avec les grandes priorités du gouvernement, notamment en ce qui concerne la croissance économique, la résilience aux changements climatiques et le soutien de la diversité. Le [Partenariat canadien pour une agriculture durable](#) (PCA durable) constitue une voie ambitieuse permettant au secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire de continuer d'assumer avec succès son rôle de chef de file mondial de l'agriculture durable sur les plans économique, environnemental et social, et assurera des progrès dans les domaines prioritaires suivants, qui sont définis dans le cadre stratégique (2023-2028) :

- Renforcement des capacités, de la croissance et de la compétitivité du secteur;
- Changements climatiques et environnement;
- Développement des marchés et commerce;
- Résilience et confiance du public;
- Science, recherche et innovation.

Examen exhaustif des dépenses

Le gouvernement s'engage à limiter la croissance des dépenses opérationnelles quotidiennes afin de réaliser des investissements qui favoriseront la croissance économique et dont bénéficiera la population canadienne.

Dans le cadre de cet engagement, Agriculture et Agroalimentaire Canada prévoit les réductions de dépenses ci-dessous.

- **2026-2027:** 112 248 000 \$
- **2027-2028:** 80 083 097 \$
- **2028-2029:** 154 721 097 \$

Il est prévu que ces réductions des dépenses entraîneront une diminution d'environ 665 postes d'ici 2028-2029.

Agriculture et Agroalimentaire Canada atteindra ces réductions en prenant les mesures ci-dessous.

- Élimination progressive de certains programmes en dehors du mandat principal d'AAC, comme le programme Solutions agricoles pour le climat — Laboratoires vivants.
- Réduction de certaines activités scientifiques lorsqu'une approche simplifiée peut être adoptée, ou lorsque la capacité existe ailleurs, par exemple dans le milieu universitaire ou l'industrie. AAC se concentrera sur les principaux domaines prioritaires et simplifiera ses activités scientifiques afin de les rendre plus rentables à long terme.

- Amélioration de l'efficacité opérationnelle en optimisant les services internes pour harmoniser les ressources avec les priorités ministérielles. Cela comprend la rationalisation du soutien administratif et la réduction des niveaux de gestion, l'avancement de la technologie et de l'automatisation pour réduire le temps consacré au travail manuel et la réduction de la dépendance à l'égard des entrepreneurs externes.

Les chiffres figurant dans le présent plan ministériel tiennent compte de ces réductions.

Faits saillants de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada en 2026-2027

Voici un résumé des réalisations prévues du Ministère pour 2026-2027 selon son Cadre ministériel des résultats (CMR) approuvé, qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats qu'il prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui mesurent les progrès réalisés par rapport à ces résultats.

En 2026-2027, dans le cadre de ses responsabilités essentielles, AAC continuera d'aider les agriculteurs et l'ensemble du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de stimuler la croissance économique et la compétitivité, d'appuyer la diversification, de lutter contre les changements climatiques, de renforcer sa résilience face aux défis, et de demeurer un partenaire fiable dans le dossier de la sécurité alimentaire mondiale.

En 2026-2027, les dépenses totales prévues (y compris les services internes) d'AAC sont de **3 677 569 159 \$** et le nombre total d'équivalents temps plein prévus (y compris pour les services internes) est de **4 801**.

Sommaire des résultats prévus

Le texte ci-dessous présente un résumé des résultats que le ministère compte atteindre en 2026-2027 dans ses principaux domaines d'activité, appelés « responsabilités essentielles ».

Responsabilité essentielle 1: Marchés nationaux et internationaux

En 2026-2027, AAC continuera de défendre les intérêts du Canada en matière de commerce agricole, en mettant en place un système commercial ouvert, prévisible et fondé sur des règles, notamment en négociant et en soutenant la mise en œuvre d'accords de libre-échange bilatéraux et régionaux. Conformément aux objectifs globaux du gouvernement consistant à accroître et à diversifier les exportations canadiennes, le Ministère continuera de soutenir une croissance économique durable dans le secteur en créant les conditions qui permettront aux entreprises canadiennes de relever les défis en constante évolution d'un marché national et mondial interconnecté, notamment au moyen du PCA durable. En 2026-2027, les efforts comprendront la promotion des produits de l'agriculture et de l'agroalimentaire, des poissons et des fruits de mer au pays et à l'étranger au moyen d'activités de développement des marchés et de promotion de l'image de marque, la lutte contre les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce, et le maintien et l'intensification de la présence du Canada sur les marchés établis (États-Unis, Chine, Japon, Europe, Mexique) tout en diversifiant le commerce dans des régions prioritaires comme l'Indo-Pacifique, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Amérique latine. De même, le travail continu du Service des délégués commerciaux du secteur agroalimentaire (SDCSA) continuera

d'appuyer le secteur. Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec les responsables de la réglementation pour trouver des possibilités de réduction du fardeau administratif, notamment en veillant à ce que les perspectives et les réalités du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire soient bien comprises.

Dépenses prévues : 702 386 337 \$

Ressources humaines prévues : 548

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la responsabilité essentielle relative aux [marchés nationaux et internationaux](#) dans le plan complet.

Responsabilité essentielle 2 : Science et innovation

En réponse aux défis mondiaux pressants, les activités scientifiques d'AAC, éclairées par son [Plan stratégique pour la science](#), permettront au Ministère de contribuer à un secteur rentable, concurrentiel, durable et innovateur. AAC continuera de financer et d'exécuter des activités de recherche et développement afin d'accélérer le rythme de l'innovation et d'ainsi améliorer la croissance économique, la productivité, la résilience et la durabilité du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Pour faire progresser ces priorités, AAC renforcera la collaboration avec des partenaires et communautés, et favorise la recherche inclusive en mettant à profit divers points de vue et systèmes de connaissances, y compris le savoir autochtone. Cette approche appuie la réconciliation et garantit que les solutions fondées sur la science procurent des avantages équitablement à l'échelle du Canada.

Dépenses prévues : 780 408 311 \$

Ressources humaines prévues : 2 460

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la responsabilité essentielle relative à la [science et l'innovation](#) dans le plan complet.

Responsabilité essentielle 3 : Risques du secteur

Conscient du dynamisme du secteur agricole, AAC se consacre à cerner et à gérer de manière proactive les risques environnementaux émergents, la volatilité des marchés et les incertitudes géopolitiques qui pourraient avoir des répercussions sur le secteur. En 2026-2027, le Ministère continuera d'aider les producteurs et les transformateurs à maintenir la résilience et la durabilité de leurs activités dans des circonstances difficiles ou imprévisibles, et à prendre soin de leur bien-être physique et mental. Le Ministère continuera également de collaborer avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec le secteur pour renforcer ses systèmes d'assurance et appliquer des normes de salubrité des aliments strictes, améliorer les mesures de traçabilité et promouvoir des pratiques exemplaires en matière de production agricole, de transformation et de distribution afin de garantir la salubrité, la qualité et la durabilité des produits alimentaires canadiens.

Dépenses prévues : 2 027 326 208 \$

Ressources humaines prévues : 396

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la responsabilité essentielle relative au [risques du secteur](#) dans le plan complet.

Pour obtenir des renseignements exhaustifs sur les montants totaux prévus pour les dépenses et les ressources humaines de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada consultez la section [Dépenses et ressources humaines prévues](#) du plan complet.

Message du ministre

Le secteur canadien de l'agriculture, des aliments et des produits de la mer est un pilier de notre économie, qui génère 150 milliards de dollars de notre PIB, 100 milliards de dollars de nos exportations et un emploi sur neuf. C'est un rendement impressionnant, mais nous savons qu'il y a encore des possibilités de croissance, et le présent Plan ministériel pour Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) décrit les mesures que nous prendrons en 2026-2027 pour nous aider à y parvenir.

Au cours du prochain exercice, notre Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), un accord fédéral-provincial-territorial de 3,5 milliards de dollars sur cinq ans, continuera d'effectuer des investissements ciblés pour aider nos producteurs et transformateurs alimentaires à accroître leur rentabilité, la durabilité de leurs activités et leur résilience en saisissant de nouveaux débouchés commerciaux, en luttant contre les changements climatiques et en nourrissant le monde.

Au cours de 2026-2027, AAC continuera d'aider les producteurs et les transformateurs à diversifier leurs échanges commerciaux en fonction de nouveaux marchés, tout en soutenant des chaînes d'approvisionnement solides avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis.

Au total, environ la moitié de la valeur de notre production agricole et alimentaire quitte nos côtes, à destination de près de 200 pays dans le monde. Avec 15 accords commerciaux visant 51 pays, nous bénéficions d'un accès complet en libre-échange à l'ensemble du G7 et à l'Union européenne. En tant qu'un des cinq principaux exportateurs de produits agricoles et alimentaires sains, durables et de grande qualité, le Canada continue d'être un pilier de la production alimentaire mondiale.

Les exportations de produits agricoles et alimentaires et de produits de la mer du Canada atteignent chaque année de nouveaux sommets; en 2026-2027, AAC continuera d'aider le secteur à stimuler le commerce, avec un objectif d'exportation de 110 milliards de dollars d'ici 2028. Nous continuerons de bâtir un système commercial ouvert, prévisible et fondé sur des règles grâce à de nouveaux accords de libre-échange bilatéraux et régionaux. Nous nous efforcerons de faire croître et de diversifier nos échanges commerciaux dans des régions prioritaires comme l'Indo-Pacifique, grâce à l'excellent travail de notre Bureau Indo-Pacifique pour l'agriculture et l'agroalimentaire. Nous continuerons d'aider le secteur à promouvoir les produits agroalimentaires et de la mer canadiens au pays et à l'étranger grâce à des programmes de développement des marchés et de promotion de l'image de marque, notamment le programme Agri-marketing, soutenu par un nouveau financement de 75 millions de dollars jusqu'en 2031. Nous travaillerons à éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les organismes de réglementation pour réduire les formalités administratives et la paperasse pour les exportateurs agroalimentaires.

Pour obtenir du succès, les producteurs doivent avoir les outils dont ils ont besoin pour gérer les risques sans précédent auxquels leurs exploitations agricoles font face chaque jour : marchés



L'honorable Heath MacDonald
Ministre de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire

mondiaux volatils, obstacles au commerce, coûts élevés des intrants, maladies et organismes nuisibles s'attaquant aux animaux et végétaux, et conditions météorologiques extrêmes, entre autres. En 2026-2027, AAC continuera d'offrir des programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) pour aider les agriculteurs à gérer les risques qui menacent la viabilité de leurs exploitations, avec une protection contre les pertes de revenu et de production. En collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, nous veillerons à ce que nos programmes demeurent efficaces, viables et adaptés aux besoins changeants du secteur, ce qui leur permettra de mieux gérer les risques auxquels ils sont confrontés.

En réponse aux producteurs, les ministres de l'Agriculture ont déjà convenu d'apporter des améliorations clés au programme Agri-stabilité pour l'année de programme 2025 : faire passer le taux d'indemnisation de 80 à 90 % et doubler le plafond des paiements, qui sera de 6 millions de dollars. Je continuerai de travailler avec mes collègues provinciaux et territoriaux pour veiller à ce que nos programmes de GRE soient efficaces pour les agriculteurs canadiens. Les ministres continueront également d'aider les producteurs à planifier et à se préparer aux maladies qui posent une grande menace, comme la peste porcine africaine et la fièvre aphteuse. Notre gouvernement continuera également de soutenir et de défendre le système de gestion de l'offre du Canada, qui aide nos producteurs de lait, de volaille et d'œufs à obtenir une juste rétribution pour les produits sains et de grande qualité qu'ils fournissent à la population canadienne.

L'autre élément clé d'un secteur concurrentiel est la science et l'innovation. La recherche agricole est au cœur d'AAC depuis la Confédération. En 2026-2027, nous continuerons de répondre aux besoins du secteur en finançant et en dirigeant des recherches qui accélèrent le rythme de l'innovation et renforcent la productivité, la compétitivité, la résilience ainsi que la durabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Au cours du prochain exercice, en insistant grandement sur le commerce, la gestion des risques et l'innovation, nous donnerons au secteur agricole et agroalimentaire canadien les moyens de saisir de nouveaux débouchés, alors que la demande mondiale pour nos aliments durables de grande qualité continue de croître. Pour permettre au secteur de saisir ces occasions, nous commençons à jeter les bases du prochain cadre stratégique quinquennal qui débutera en 2028. Ensemble, avec les gouvernements et les intervenants de l'industrie, nous travaillerons afin de maintenir une forte courbe de croissance pour notre secteur, de nourrir le monde et de bâtir l'économie la plus solide du G7.

L'honorable Heath MacDonald, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes

- [Responsabilité essentielle 1 : Marchés nationaux et internationaux](#)
- [Responsabilité essentielle 2 : Science et innovation](#)
- [Responsabilité essentielle 3: Risques du secteur](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle 1 : Marchés nationaux et internationaux

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [L'analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

Description

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) fournit des programmes et des services, et travaille en collaboration avec le secteur pour soutenir sa compétitivité au pays et à l'étranger. AAC s'efforce également d'accroître les possibilités du secteur pour l'exportation de ses produits en maintenant et en élargissant l'accès au marché ainsi qu'en faisant la promotion des intérêts en matière d'agriculture à l'échelle internationale.

La responsabilité essentielle touchant les marchés nationaux et internationaux vise à promouvoir les résultats ministériels suivants :

- le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire contribue à la croissance de l'économie canadienne;
- l'accès aux marchés internationaux s'est élargi suite à la résolution ou l'atténuation des obstacles au marché et le renforcement des positions commerciales.

Répercussions sur la qualité de vie

Grâce aux activités énoncées dans la description de la responsabilité essentielle, les marchés nationaux et internationaux contribuent au domaine de la « Prospérité » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#) et, plus précisément, à l'indicateur « Produit intérieur brut (PIB) par habitant ».

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées concernant la responsabilité essentielle sur les Marchés nationaux et internationaux. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 1 : Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire contribue à la croissance de l'économie canadienne

Le tableau 1 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous la responsabilité essentielle des Marchés nationaux et internationaux.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Variation en pourcentage de la performance économique du secteur agricole et agroalimentaire	2022–2023 : 1,8 % 2023–2024 : 1,3 % 2024–2025 : 1,4 %	Au moins 2,5 %	Décembre 2028
Variation en pourcentage des produits agroalimentaires vendus	2022–2023 : 6,9 % 2023–2024 : 6,9 % 2024–2025 : 6,2 %	Au moins 4,5 %	Décembre 2028
Valeur des exportations agricoles et agroalimentaire (milliards de dollars \$)	2022–2023: \$92.8 2023–2024: \$99.1 2024–2025: \$100.3	Au moins 110 \$	Décembre 2028
Valeur des ventes intérieures agricoles et agroalimentaires du secteur agricole canadien (milliards de dollars \$)	Sans objet ¹	Au moins 185 \$	Décembre 2028

Remarque : Les résultats réels sont rapportés pour l'exercice pour lequel les données sont disponibles.

1. Aucun résultat réel disponible car il s'agit d'un nouvel indicateur pour 2026-2027.

Tableau 2: L'accès aux marchés internationaux s'est élargi suite à la résolution ou l'atténuation des obstacles au marché et le renforcement des positions commerciales

Le tableau 2 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous la responsabilité essentielle des Marchés nationaux et internationaux.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Mesure dans laquelle AAC s'est employé à résoudre ou à atténuer les obstacles à l'accès aux marchés, les différends de l'Organisation mondiale du	2022–2023 : 84 % 2023–2024 : 87 % 2024–2025 : 87 %	Au moins 80 % ¹	Mars 2027

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
commerce (OMC) et les questions techniques relatives au commerce			
Mesure dans laquelle AAC s'est employé à faire progresser les politiques commerciales au moyen de négociations, d'accords et de discussions	2022–2023 : 90 % 2023–2024 : 90 % 2024–2025 : 90 %	Au moins 80 % ¹	Mars 2027

Remarque : Les résultats réels sont rapportés pour l'exercice pour lequel les données sont disponibles.

1. Le rendement lié à cet indicateur et à cette cible fait l'objet d'une autoévaluation fondée sur une échelle de 0 % à 100 %. Des renseignements supplémentaires sur l'échelle et la méthode utilisées sont disponible dans l'InfoBase du GC.

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes d'AAC figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relativement à la responsabilité essentielle des Marchés nationaux et internationaux en 2026–2027.

AAC continuera de renforcer la compétitivité du secteur et de maintenir ou d'améliorer les conditions d'accès aux marchés en vue de favoriser la croissance économique du secteur, tant à l'échelle nationale qu'internationale, tout en mettant davantage l'accent sur la durabilité. En 2026-2027, les efforts ministériels déployés au titre de la responsabilité essentielle « Marchés nationaux et internationaux » appuieront les objectifs généraux du gouvernement du Canada en matière de diversification commerciale, y compris celles décrites dans la lettre de mandat du premier ministre sur le renforcement de notre collaboration avec des partenaires commerciaux et des alliés fiables partout dans le monde. Cela pourrait aider à améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement, à renforcer la gestion de l'offre et à soutenir le système alimentaire du Canada tout en contribuant à réduire et à atténuer les répercussions de la volatilité et de l'imprévisibilité au sein des marchés établis.

AAC continuera de cibler ses efforts pour que les exportations de produits agricoles et agroalimentaires, de poissons et de fruits de mer atteignent une nouvelle cible de 110 milliards de dollars et fassent passer les revenus du secteur à 250 milliards de dollars d'ici 2028. Pour obtenir des résultats à cet égard, le Ministère se concentrera sur la politique commerciale et l'accès aux marchés en misant notamment sur des activités visant à défendre les intérêts du secteur et des initiatives ciblées; des services de développement des marchés; des activités de mobilisation et des partenariats avec l'industrie par l'entremise des bureaux régionaux d'AAC, des tables de consultation du secteur et du Conseil canadien de la jeunesse agricole; le travail continu du [Service des délégués commerciaux du secteur agroalimentaire](#); des programmes d'AAC.

Résultat 1 : Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire contribue à la croissance de l'économie canadienne

La demande mondiale en produits agricoles et agroalimentaires canadiens demeure forte, et AAC joue un rôle important en aidant le secteur à tirer parti des possibilités qui s'offrent à lui et à relever des défis comme l'évolution des conditions du marché. Le rendement du Ministère est mesuré, en partie, par la contribution du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire à la croissance de l'économie dans son ensemble, notamment grâce aux exportations agricoles et agroalimentaires. Les exportations agricoles et agroalimentaires du Canada, qui incluent les produits de poisson et de fruits de mer, ont atteint un niveau record de 100,3 milliards de dollars 2024, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à 2023.

En 2026-2027, AAC continuera de travailler en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les provinces et territoires ainsi que des intervenants de l'industrie pour cerner et saisir les possibilités au pays et à l'étranger, et soutenir le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour qu'il contribue à la croissance économique en réalisant des activités de développement des marchés; en défendant les intérêts commerciaux; en faisant la promotion de l'investissement étranger direct; en diversifiant les marchés; en maintenant et en mettant à profit l'accès aux marchés existants et en obtenant l'accès à de nouveaux marchés; en appuyant les secteurs sous gestion de l'offre; en misant sur une mobilisation régionale, nationale et internationale de façon continue dans des dossiers de premier plan. Ces efforts constituent un soutien essentiel pour le secteur, car ils permettent d'améliorer sa capacité à rester compétitif et résilient, à profiter d'échanges commerciaux prévisibles et à tirer parti des débouchés commerciaux mondiaux.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

AAC continuera d'offrir et d'améliorer une gamme complète de services de développement des marchés et de l'industrie, y compris le [Programme de la marque Canada](#), et le [Service des délégués commerciaux du secteur agroalimentaire](#) en travaillant en étroite collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Affaires mondiales Canada (AMC) ainsi que les partenaires provinciaux, territoriaux et sectoriels. En 2026-2027, le Ministère continuera de mettre en œuvre des initiatives de développement des marchés dans les marchés prioritaires afin de faire mieux connaître la marque Canada à l'échelle mondiale, de positionner le Canada comme un fournisseur fiable de produits agricoles et agroalimentaires, de poissons et de fruits de mer sains et de grande qualité, et d'accroître les débouchés commerciaux pour les entreprises canadiennes. On continuera de mettre l'accent sur le maintien et l'expansion des débouchés commerciaux pour les produits agricoles et agroalimentaires, le poisson et les fruits de mer canadiens sur les marchés établis (États-Unis, Chine, Japon, Union européenne, Mexique) tout en créant de nouveaux débouchés et en stimulant la demande dans les pays à forte croissance et les régions émergentes (les marchés de l'Indo-Pacifique et du Conseil de coopération du Golfe).

Grâce à son réseau de bureaux régionaux, le Ministère continuera de travailler avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, l'industrie et les délégués commerciaux à l'étranger pour aider les entreprises canadiennes dans le cadre de leurs efforts de développement des marchés internationaux et de diversification du commerce en fournissant des outils ainsi qu'en offrant des activités de liaison, des services d'orientation et des ressources.

Dans le cadre du [programme Agri-marketing](#), le Ministère continuera de participer à un éventail d'activités de promotion des exportations, de développement des marchés et d'échanges commerciaux, tout en accordant la priorité aux demandes qui favorisent la diversification des marchés et de saisir de nouveaux débouchés commerciaux. Comme il a été annoncé dans le budget de 2025, à compter de 2026-2027, le gouvernement du Canada investira 75 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans dans le programme Agri-marketing afin d'accroître la capacité des producteurs exportateurs à cerner et à saisir les possibilités de développement des marchés au Canada et à l'échelle mondiale.

Le Programme d'aide au secteur du vin se poursuivra en 2026-2027 afin d'aider le secteur canadien à améliorer sa compétitivité et à s'adapter aux défis continus qui influent sur la résilience financière.

AAC continuera d'appuyer les secteurs canadiens sous gestion de l'offre, soit les secteurs des produits laitiers, de la volaille et des œufs, pour qu'ils puissent s'adapter aux changements du marché découlant d'accords commerciaux particuliers, comme l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

AAC demeure déterminé à soutenir la modernisation du secteur laitier au moyen de l'Accord fédéral-provincial sur le partage des revenus et des coûts du lait, qui vise à tenir compte des politiques et des pratiques actuelles.

En 2026-2027, le ministère continuera de travailler en collaboration avec les provinces et les territoires pour améliorer la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada. Il visera notamment à tirer profit de l'entente à laquelle tous les grands détaillants ont convenu de participer, soit le [Code d'épicerie du Canada](#), une initiative volontaire et dirigée par l'industrie. AAC continuera de suivre la mise en œuvre du Code pour s'assurer qu'il améliore la prévisibilité, l'équité des échanges et la transparence, et qu'il contribue davantage à une chaîne d'approvisionnement résiliente qui profite à toute la population canadienne.

De même, AAC continuera de travailler en étroite collaboration avec Transports Canada sur les questions liées à la chaîne d'approvisionnement et au transport, pour que les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement qui touchent le secteur agricole soient bien compris, pour envisager des solutions possibles et pour veiller à ce que l'information et les mises à jour soient communiquées aux intervenants du secteur agricole en temps opportun. Il est notamment question du financement conjoint de façon permanente du Programme de surveillance du grain du Canada pour que le rendement du système de manutention des grains dans l'Ouest canadien fasse l'objet d'une surveillance continue, assurant ainsi une visibilité essentielle, des données fiables et la présentation de rapports aux intervenants du secteur des grains tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Les [tables de consultation du secteur](#) (TCS) et le Conseil canadien de la jeunesse agricole continueront à favoriser une collaboration entre le gouvernement et l'industrie pour améliorer la croissance et la position concurrentielle du secteur. En 2026-2027, ces tribunes de consultation permettront des progrès dans ses domaines prioritaires pour le gouvernement et l'industrie, comme la réduction du fardeau réglementaire. Par l'entremise de la Table sur la réglementation souple, AAC fournit un point de convergence permettant de cerner et d'aider à résoudre les

irritants systémiques et horizontaux liés à la réglementation du secteur agricole et agroalimentaire, en plus d'offrir une capacité d'analyse pour mieux comprendre les effets cumulatifs et économiques de la réglementation dans l'ensemble du secteur.

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire mène ses activités selon un cadre réglementaire rigoureux, et sa complexité peut poser des défis pour les entreprises et les producteurs qui doivent s'y retrouver, ce qui crée un fardeau et de la « paperasserie ». En réponse à l'examen du fardeau administratif réglementaire du gouvernement, AAC a publié un rapport d'étape en septembre 2025. En 2026-2027, le Ministère continuera de faire progresser les initiatives réglementaires indiquées dans le rapport, de collaborer avec les organismes de réglementation fédéraux pour moderniser les règlements désuets et réduire la paperasse pour le secteur, et de tirer parti de la Table sur la réglementation souple.

Résultat 2 : L'accès aux marchés internationaux s'est élargi suite à la résolution ou l'atténuation des obstacles au marché et le renforcement des positions commerciales

AAC s'efforce de maintenir et d'accroître l'accès aux marchés mondiaux afin de favoriser la croissance soutenue et la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire du Canada. Le Ministère continue de promouvoir la prise de décisions et des échanges commerciaux prévisibles, fondés sur des données scientifiques et des règles, tout en protégeant les intérêts commerciaux du Canada en matière d'agriculture et en diversifiant les exportations. Ces efforts, en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et internationaux, s'inscrivent dans le programme du gouvernement du Canada visant à accroître et à diversifier le commerce et les investissements, et à renforcer notre collaboration avec des partenaires commerciaux fiables à l'échelle mondiale. La capacité du Canada à prévenir, à résoudre ou à atténuer les obstacles à l'accès aux marchés ainsi qu'à faire valoir des positions dans les négociations commerciales est un indicateur de réussite par rapport aux résultats ministériels.

Les efforts du Ministère se concentreront sur le soutien à apporter au secteur pour qu'il saisisse de nouveaux débouchés commerciaux, tire parti des débouchés existants et réagisse aux pressions exercées par l'environnement commercial international.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

En étroite collaboration avec l'ACIA, AMC, les ambassades du Canada à l'étranger et d'autres partenaires fédéraux, le Ministère facilite la mobilisation bilatérale et multilatérale des principaux partenaires commerciaux sur une base régulière afin d'améliorer les relations, de faire progresser les priorités du Canada en matière de commerce et de politiques agricoles, et d'appuyer les efforts liés à l'accès aux marchés et au développement des marchés. Il mobilise également des hauts fonctionnaires et des experts techniques, organise des missions ministérielles et s'emploie à défendre les intérêts du secteur de façon ciblée.

Le [Bureau Indo-Pacifique pour l'agriculture et l'agroalimentaire](#) (BIPAA) continuera de s'employer à soutenir les efforts visant à attirer des investissements au Canada, à améliorer l'accès aux marchés et à trouver de nouvelles occasions d'affaires pour les exportateurs canadiens afin qu'ils puissent diversifier leurs exportations. Dans le cadre de la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique, le BIPAA contribue à une approche pangouvernementale visant à renforcer davantage

les partenariats économiques du Canada et à faire progresser les efforts de diversification dans la région et représente d'importantes possibilités pour le secteur agricole et agroalimentaire.

L'Accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Indonésie (APEG), le tout premier accord commercial bilatéral du Canada avec un pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), a été signé en septembre 2025. Cet accord constitue un dénouement solide et positif pour le secteur agricole et agroalimentaire du Canada, puisqu'il tient compte des principaux intérêts agricoles et offre d'importants débouchés pour les producteurs et les transformateurs d'aliments canadiens. L'APEG augmentera l'accès au marché indonésien pour les exportateurs canadiens en réduisant ou en éliminant les droits de douane sur les principaux produits agricoles (notamment le bœuf, le porc, le canola, les légumineuses à grains, les pommes de terre, les fruits et les aliments pour animaux de compagnie) et en imposant des mesures disciplinaires à l'égard des obstacles non tarifaires, au moyen de dispositions sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que des obstacles techniques au commerce.

En 2026-2027, le gouvernement du Canada et l'ANASE continueront de faire progresser les négociations en vue de conclure un accord de libre-échange (ALE). En octobre 2025, le Canada a accepté de négocier avec les Philippines et la Thaïlande d'éventuels ALE bilatéraux qui s'appuieraient sur l'Accord de libre-échange entre l'ANASE et le Canada (ALEAC). Une fois en vigueur, ces accords viseraient à établir des normes plus élevées et à réduire davantage les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce entre le Canada et ces deux grandes économies de l'ANASE.

AAC s'efforcera d'accroître les échanges et d'élargir l'accès aux marchés avec des partenaires sud-américains dans les pays du MERCOSUR (Brésil, Argentine, Uruguay, Bolivie et Paraguay). Le Ministère cherchera à conclure un accord global de haute qualité en s'efforçant de relancer les négociations sur l'ALE après une pause de plusieurs années.

La conclusion fructueuse des négociations de l'Accord de libre-échange Canada-Équateur (ALECE) en février 2025 donnera d'excellents résultats pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada en défendant des intérêts clés et en créant de nouvelles possibilités pour les producteurs et les transformateurs d'aliments canadiens afin qu'ils puissent diversifier leurs relations commerciales.

La résolution des problèmes d'accès aux marchés nécessite une collaboration entre le Ministère, l'ACIA et AMC. En 2026-2027, les efforts seront axés sur le renforcement des relations commerciales canado-américaines et la préservation de l'accès préférentiel aux marchés et d'autres avantages de l'ACEUM. En outre, AAC continuera de travailler en étroite collaboration avec l'ACIA et AMC sur l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), lequel pourrait accueillir de nouvelles adhésions.

AAC continuera de renforcer les intérêts agricoles et agroalimentaires du Canada au sein de diverses tribunes multilatérales, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le G7, le G20, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi que l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Ministère exhortera les membres de l'OMC à respecter leurs obligations commerciales, à mettre en œuvre les accords pertinents de l'OMC et à poursuivre les négociations en cours sur l'agriculture. AAC défendra les

intérêts canadiens en cas de différend commercial et poursuivra ses efforts au sein de l'OMC pour préserver et renforcer les règles multilatérales clés concernant les obstacles tarifaires à l'accès aux marchés, les mesures de soutien et subventions nationales, la concurrence à l'exportation et les restrictions à l'exportation. AAC continuera de collaborer bilatéralement et multilatéralement avec ses partenaires commerciaux concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que les normes et règlements techniques. Cette collaboration porte sur les aspects commerciaux de sujets comme la résistance aux antimicrobiens ou les nouvelles techniques de sélection végétale, les cultures génétiquement modifiées et les produits de protection des végétaux. Par l'intermédiaire de ces organisations internationales, le Ministère s'efforcera de promouvoir l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, et de plaider en faveur de pratiques commerciales fondées sur les règles et de la protection de l'environnement.

Le Ministère, ainsi que d'autres ministères fédéraux, continuera de collaborer avec des partenaires commerciaux dans le cadre d'organismes internationaux de normalisation (comme le Codex, Organisation mondiale de la santé animale et Convention internationale pour la protection des végétaux) afin de soutenir l'élaboration et l'adoption de normes, d'outils d'orientation et de recommandations fondées sur des données scientifiques et l'analyse des risques. Afin d'assurer un marché mondial prévisible fondé sur des règles qui profite aux exportateurs canadiens, les travaux se poursuivront sur les limites maximales de résidus pour les produits de protection des végétaux, la santé et le bien-être des animaux et la résistance aux antimicrobiens, et il y aura les initiatives visant à promouvoir une plus grande harmonisation et la diffusion d'outils d'orientation.

Établi en septembre 2025, le Plan d'action Canada-Mexique (2025-2028), identifie l'agriculture et l'agroalimentaire un domaine prioritaire pour renforcer les liens commerciaux et la collaboration, et met l'accent particulièrement sur la coopération en matière de réglementation afin de faciliter le commerce et de créer de nouvelles occasions d'affaires. Le Plan met également l'accent sur la promotion de dialogues techniques et d'efforts conjoints pour faire progresser des systèmes d'agriculture et d'élevage adaptés au climat qui intègrent des pratiques respectueuses de la biodiversité, renforcent la traçabilité et optimisent l'utilisation de l'eau à des fins agricoles grâce à des technologies novatrices.

Le nouveau partenariat stratégique UE-Canada pour l'avenir, annoncé en juin 2025, créera plus de possibilités économiques et de prospérité à long terme pour les travailleurs, les entreprises et les citoyens du Canada et de l'Union européenne. Les deux parties reconnaissent les défis commerciaux, et se sont engagées à réduire les obstacles et à renforcer le commerce de produits agricoles et agroalimentaires. AAC continuera de travailler à la mise en œuvre de cet engagement pour le secteur agricole.

L'analyse comparative entre les sexes plus

Pour évaluer et mesurer l'incidence des programmes sur le genre et la diversité dans le contexte de cette responsabilité essentielle, AAC s'appuie sur de multiples sources de données, notamment les données sur les demandeurs au titre des programmes, les rapports sur le rendement des programmes et les données démographiques de Statistique Canada. En ce qui concerne les programmes axés sur les demandes liés à la responsabilité essentielle « Marchés nationaux et internationaux », le Ministère recueille des données auprès des demandeurs des programmes, qui sont invités à répondre à des questions d'auto-identification volontaire pour appuyer l'ACS Plus. Il

s'agit notamment de données sur des aspects comme la propriété majoritaire de l'entreprise, les mandats organisationnels, les bénéficiaires directs prévus du projet proposé et les plans opérationnels pour favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI). De plus, AAC recueille des renseignements sur les bénéficiaires au moyen de rapports sur le rendement soumis après l'achèvement du projet. Le Ministère mesure également les taux de participation des peuples autochtones, des femmes et des jeunes à l'ensemble des programmes administrés dans le cadre du PCA durable. En plus des données sur les demandeurs recueillies, le Ministère a accès aux données de l'Environnement de fichiers coupables – Entreprises de Statistique Canada afin de préparer des profils démographiques et de mesurer les progrès chaque année.

Pour les programmes non fondés sur des demandes, le ministère utilise d'autres sources, comme les données sectorielles de Statistique Canada, pour évaluer les bénéficiaires potentiels des initiatives. Par exemple, la négociation d'accords de libre-échange et le Conseil des produits agricoles du Canada utilisent les données du Recensement de l'agriculture de Statistique Canada et les données du couplage agriculture–population. L'Agence canadienne du pari mutuel recueille également des données régionales pour faciliter l'évaluation de la portée du programme et des répercussions régionales. En ce qui concerne les tables de consultation du secteur, AAC porte une attention particulière à la composition des groupes et s'efforce d'atteindre la parité hommes-femmes (50 %) et d'accroître la représentation des groupes sous-représentés et marginalisés, dans le but d'assurer une présence importante (30 %).

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 3 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à la responsabilité essentielle Marchés nationaux et internationaux

Le tableau 3 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	702 386 337 \$
Équivalents temps plein	548

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de l'AAC se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle relative aux marchés nationaux et internationaux est appuyée par les programmes suivants :

- Croissance du commerce et des marchés;
- Mobilisation et développement du secteur;
- Conseil des produits agricoles du Canada;
- Initiatives de gestion de l'offre;
- Agence canadienne du pari mutuel;

- Initiatives relatives à la politique alimentaire;
- Programmes à frais partagés fédéral, provinciaux et territoriaux reliés aux marchés et au commerce.

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la responsabilité essentielle relative aux marchés nationaux et internationaux se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

- Ajout de l'indicateur de rendement « Valeur des ventes de produits agricoles et agroalimentaires au Canada par le secteur agricole canadien ».
- Mise à jour du résultat « Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire contribue à la croissance de l'économie », qui devient « Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire contribue à la croissance de l'économie canadienne »
- Élimination du Programme de cession des infrastructures hydrauliques.

Responsabilité essentielle 2 : Science et innovation

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [L'analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

Description

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) mène des recherches scientifiques, développe de nouvelles connaissances et de nouvelles technologies et transfère les résultats au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. AAC collabore également avec l'industrie ainsi que d'autres partenaires pour renforcer la capacité du secteur à élaborer et à adopter des pratiques, des produits et des processus novateurs.

La responsabilité essentielle concernant la science et innovation vise à promouvoir les résultats ministériels suivants :

- La base de connaissances du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est accrue grâce à la recherche scientifique et novatrice soutenue par AAC;
- Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est efficace pour transformer les idées en nouveaux produits ou procédés ou en nouvelles pratiques.

Répercussions sur la qualité de vie

Grâce aux activités énoncées dans la description de la responsabilité essentielle, la science et l'innovation contribuent au domaine de la « Prospérité » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#) et, plus précisément, à l'indicateur « Productivité ». Elles contribuent également au domaine « Environnement » et aux indicateurs « Qualité de l'air » et « Émissions de gaz à effet de serre ».

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées concernant la responsabilité essentielle science et innovation. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 4 : La base de connaissance du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est accrue grâce à la recherche scientifique et novatrice soutenue par AAC

Le tableau 4 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous la responsabilité essentielle science et innovation.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de publications scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada produites grâce à la collaboration	2022–2023 : 73 % 2023–2024 : 74 % 2024–2025 : 74 %	Au moins 75 %	Mars 2028
Nombre de citations en proportion des publications scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	2022–23: 21 (citations) 2023–24: 25 (citations) 2024–25: 25 (citations)	Au moins 15 (citations) ¹	Mars 2027

Remarque : Les résultats réels sont rapportés pour l'exercice pour lequel les données sont disponibles.

1. Selon une publication évaluée par des pairs d'AAC sur une période de 5 ans.

Tableau 5 : Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est efficace pour transformer les idées en nouveaux produits ou procédés ou en nouvelles pratiques et adopter ceux-ci, ainsi qu'à améliorer la durabilité de l'environnement

Le tableau 5 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous la responsabilité essentielle science et innovation.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de nouvelles technologies, produits, pratiques, procédés ou systèmes disponibles à être transférés au secteur	2022–2023 : 66 2023–2024 : 61 2024–2025 : 50	Au moins 860 ¹	Mars 2028
Pourcentage des revenus générés par les fermes adoptant des pratiques novatrices	2022–2023 : 63 % 2023–2024 : non disponible 2024–2025 : 64 %	Au moins 55 %	Mars 2027
Pourcentage de réduction des émissions nettes de GES dans le secteur agricole	Nouvel indicateur à partir de l'exercice 2025–2026	À déterminer ²	Mars 2030
Indice de durabilité agroenvironnementale (eau, sol, qualité de l'air, biodiversité)	2022–2023 : non disponible 2023–2024 : 65	Au moins 71	Mars 2030

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
	2024–2025 : non disponible		
Variation en pourcentage de la productivité du secteur de l'agroalimentaire	2022–2023 : -0,3 % 2023–2024 : -0,3 % 2024–2025 : -0,2 %	Au moins 0,2 % ³	Décembre 2028
Superficie totale des terres couvertes par les PGB (gestion de l'azote, cultures de couverture, pâturage en rotation) adoptées avec l'appui des programmes d'AAC	Sans objet	7,317,000 ha	Mars 2028

Remarque : Les résultats réels sont déclarés pour l'exercice au cours duquel les données sont disponibles. Les résultats qui ne sont pas « disponibles » sont attribuables au décalage dans la disponibilité des données.

1. Tout au long du cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (2023–2028).
2. Objectif à déterminer, car AAC s'ajuste aux nouvelles priorités du gouvernement.
3. Le taux de croissance annuel composé passe à au moins 0,2 % entre 2016 et 2028.

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes d'AAC figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relativement à la responsabilité essentielle science et innovation en 2026–2027.

AAC continuera de financer des activités de recherche et de développement afin d'accélérer le rythme de l'innovation et d'améliorer la croissance économique, la productivité, la compétitivité, la résilience et la durabilité du secteur canadien de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. En 2026-2027, le [Plan stratégique pour la science](#) d'AAC continuera d'orienter les activités scientifiques et de recherche du Ministère, en mettant l'accent sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, l'accroissement de la résilience des agroécosystèmes, l'avancement de l'économie circulaire par le développement de possibilités à valeur ajoutée et l'accélération de la transformation numérique du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Face aux défis environnementaux de plus en plus grands, la durabilité constitue un moteur essentiel de l'innovation. Les résultats continueront d'être obtenus grâce à des programmes ministériels relevant du cadre stratégique [PCA durable](#), comme le programme de recherche et de sciences fondamentales, ainsi que les programmes [Agri-science](#) et [Agri-innovover](#). Les actions du Ministère liées à la responsabilité essentielle « Science et innovation » s'alignent également sur les priorités pangouvernementales qui accordent la priorité à la croissance propre et à la résilience climatique.

Résultat 1 : La base de connaissances du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est accrue grâce à la recherche scientifique et novatrice soutenue par AAC

La recherche scientifique et novatrice est nécessaire pour maintenir la durabilité et la compétitivité à long terme du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le Ministère héberge un réseau national de centres de recherche répartis dans tout le Canada et dotés d'une expertise scientifique de classe mondiale, dont les efforts servent à renforcer la productivité et l'avantage concurrentiel du secteur, à atténuer les risques et à relever les défis liés à la performance environnementale.

Les résultats ministériels liés à la création de connaissances à partir de la recherche scientifique et novatrice sont évalués en fonction d'indicateurs qui mesurent le niveau de collaboration dans les publications scientifiques du Ministère. AAC continuera de créer des possibilités pour le secteur grâce à la recherche et à l'innovation agricoles en collaborant avec l'industrie, le milieu universitaire, d'autres partenaires et les « fermes intelligentes » où les nouvelles technologies sont mises à l'essai et démontrées.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

Au cours de l'année à venir, les investissements scientifiques permettront de faire progresser les priorités qui aident le secteur agricole à s'adapter aux changements climatiques, à renforcer la résilience des agroécosystèmes, à accélérer l'innovation numérique et à promouvoir l'efficacité des ressources au moyen d'approches circulaires.

Ces efforts comprendront des travaux visant à améliorer la résilience des cultures et du bétail, à améliorer la santé des sols et la séquestration du carbone, à tirer parti de l'IA et des outils fondés sur les données pour améliorer la prise de décisions, et à réduire les déchets tout en créant de la valeur à partir des sous-produits. En tirant parti des relations axées sur la collaboration avec les organismes de réglementation, l'industrie, les peuples autochtones, le milieu universitaire et d'autres partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, le Ministère continuera de renforcer la capacité dans de nouveaux domaines de recherche qui cadrent avec les domaines prioritaires du PCA durable.

Par l'entremise du [programme Agri-science](#), le Ministère continuera de favoriser les partenariats entre l'industrie, le gouvernement et le milieu universitaire en finançant des projets appuyant les activités scientifiques et la recherche préalable à la commercialisation qui profitent au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et à la population canadienne. En 2026-2027, les trois domaines prioritaires du programme sont les suivants : changements climatiques et environnement; croissance et développement économiques; résilience du secteur et défis sociétaux. En outre, en collaboration avec son Bureau de liaison scientifique avec les Autochtones (BLSA), AAC continuera de mettre en œuvre une approche inclusive par défaut pour l'évaluation des demandes pour les projets de recherche, de développement et de transfert de technologie dirigés par des Autochtones.

Par l'entremise du Groupe interministériel sur les STIM autochtones (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques autochtones), AAC s'efforcera d'accroître sa capacité interne pour

favoriser la création de partenariats externes qui établiront des liens entre les systèmes scientifiques autochtones et occidentaux. À la fin de 2026, le rapport final sur la [science autochtone et la souveraineté alimentaire](#) examinant les approches et un cadre pour inclure la science et le leadership autochtones dans les processus décisionnels et attendu du groupe d'experts du Conseil des académies canadiennes. AAC continuera de mettre l'accent sur l'augmentation de la capacité de ses programmes scientifiques en vue d'analyser les résultats des recherches antérieures et d'établir un lien entre les données et les résultats des initiatives menées par les provinces, les territoires et l'industrie, ce qui permettra d'orienter et d'améliorer de façon continue la conception des programmes.

Résultat 2 : Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est efficace pour transformer les idées en nouveaux produits ou procédés ou en nouvelles pratiques et adopter ceux-ci, ainsi qu'à améliorer la durabilité de l'environnement.

En mettant l'accent sur la collaboration en matière de science et de technologie, le Ministère améliore l'impact collectif de l'expertise du gouvernement, de l'industrie et du milieu universitaire en réduisant les dédoublements de tâches et en tirant parti des capacités de recherche. Les partenariats de recherche rendent les investissements du gouvernement plus utiles et font en sorte que la recherche est pertinente pour l'industrie canadienne. AAC renforce également la recherche collaborative en soutenant les investissements dans la commercialisation et l'adoption d'innovations, ce qui encourage la transformation des idées générées par la recherche en nouvelles pratiques opérationnelles pour le secteur.

Les résultats ministériels dans ce domaine permettent d'évaluer l'efficacité de la transformation des idées ou de l'adoption de nouvelles innovations, ce qui influe sur d'autres paramètres, comme la productivité du secteur, les revenus et la santé agroenvironnementale. Au cours de la 4^e année du PCA durable, AAC continuera d'aider le secteur à combler l'écart entre la recherche et la commercialisation, et à atténuer les risques inhérents à l'application de nouvelles technologies à l'étape de la production commerciale.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

Par l'entremise du programme [Agri-innovover](#), le Ministère continuera de combler l'écart entre l'étape de la recherche et du développement et l'étape du lancement sur le marché des innovations en appuyant la démonstration, l'adoption ou la commercialisation de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Dans le cadre du [programme Solutions agricoles pour le climat \(SAC\)](#), les laboratoires vivants et le fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC), AAC continue d'aider les agriculteurs à élaborer de façon concertée et à adopter des pratiques agricoles pour lutter contre les changements climatiques.

De plus, les efforts visant à favoriser une économie à faibles émissions de carbone et à favoriser une croissance durable dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien se poursuivront en soutenant des projets dans le cadre du [Programme des technologies propres en agriculture](#) (TPA).

Au moyen du [Défi de réduction du méthane agricole](#), AAC a aidé 10 participants au défi à mettre au point des prototypes pour faire progresser des solutions novatrices qui contribuent à la réduction des émissions de méthane produites par le bétail. En 2026-2027, les 10 finalistes sélectionnés mettront à l'essai leurs solutions.

Le Ministère continuera de collaborer avec le secteur pour améliorer la gestion des nutriments et optimiser l'utilisation des engrais tout en protégeant les moyens de subsistance des familles agricoles du Canada. Tablant sur les travaux du Groupe de travail sur la réduction des émissions liées aux engrais, les efforts déployés en 2026-2027 viseront à donner aux agriculteurs les outils et le soutien dont ils ont besoin pour réduire les émissions et accroître leur résilience. Il faudra notamment continuer d'aider financièrement les producteurs au moyen des programmes d'AAC comme le FAFC et le programme TPA, et améliorer la recherche et de l'échange de connaissances grâce à la participation du Canada à l'Efficient Fertilizer Consortium (international) et au Canadian Nitrous Oxide Network (CANN2ONet), financé par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

Le [Programme de paysages agricoles résilients](#) du PCA durable continuera pour une quatrième année à soutenir l'accélération et l'adoption de pratiques d'utilisation et de gestion des terres à la ferme qui maximisent les biens et services écologiques, comme le maintien et la restauration des prairies et des zones humides ainsi que l'amélioration des zones riveraines et des zones fauniques à la ferme. Conçu et mis en œuvre par les provinces et les territoires, ce programme aide les producteurs à conserver et à accroître la résilience des paysages agricoles tout en tenant compte des conditions locales et des besoins régionaux.

L'analyse comparative entre les sexes plus

Pour évaluer et mesurer l'incidence des programmes sur le genre et la diversité dans le contexte de cette responsabilité essentielle, AAC s'appuie sur de multiples sources de données, comme les données sur les demandeurs au titre des programmes, les rapports sur le rendement des programmes, les données démographiques de Statistique Canada et son appel de propositions annuel.

En ce qui concerne les programmes de science et d'innovation axés sur des demandes, AAC recueille des données sur les demandeurs, qui sont invités à répondre à des questions d'auto-identification volontaire pour appuyer l'ACS Plus. Il s'agit notamment de données sur des aspects comme la propriété majoritaire de l'entreprise, les mandats organisationnels, les bénéficiaires directs prévus du projet proposé et les plans opérations pour favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI). Le Ministère mesure également les taux de participation des peuples autochtones, des femmes et des jeunes à l'ensemble des programmes administrés dans le cadre du PCA durable. En plus des données sur les demandeurs recueillies, AAC a accès aux données de l'Environnement de fichiers coupables – Entreprises de Statistique Canada afin de préparer des profils démographiques et de mesurer les progrès chaque année.

Le Ministère recueille également des données au moyen de rapports annuels sur le rendement des projets. Par exemple, dans le cadre d'Agri-science, des renseignements sur le genre et la diversité du personnel hautement qualifié participant aux activités financées sont recueillis dans le cadre du processus de production de rapports sur le rendement des bénéficiaires.

AAC recueille également des données aux fins de l'ACS Plus sur les projets scientifiques relevant de son initiative Science et recherche fondamentales par l'entremise de son appel de propositions annuel. De plus, le Ministère poursuit l'élaboration d'une campagne d'éducation et de sensibilisation à l'intention de sa communauté scientifique, ce qui aidera à orienter l'approche en matière de collecte de données.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 6 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à la responsabilité essentielle science et innovation

Le tableau 6 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	780 408 311 \$
Équivalents temps plein	2 460

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de l'AAC se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle relative à la science et innovation est appuyée par les programmes suivants :

- Science et recherche fondamentales;
- Agri-science;
- Agri-innover;
- Programmes en matière d'environnement et de changements climatiques;
- Programmes à frais partagés fédéral, provinciaux et territoriaux reliés à la science, à la recherche, à l'innovation et à l'environnement.

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la responsabilité essentielle relative à la science et innovation se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

- Ajout de l'indicateur de rendement « Superficie totale des terres visées par des PGB (gestion de l'azote, culture de couverture, pâturage en rotation) adoptées grâce au soutien des programmes d'AAC ».
- Mise à jour du résultat « Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada est efficace pour transformer les idées en nouveaux produits, procédés et pratiques », qui devient « Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada est efficace lorsqu'il

s'agit de transformer les idées en nouveaux produits, procédés et pratiques, d'adopter ceux-ci, et d'améliorer la durabilité de l'environnement ».

- Transfert du Programme canadien des priorités stratégiques de l'agriculture à la responsabilité essentielle « Risques du secteur ».

Responsabilité essentielle 3 : Risques du secteur

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [L'analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

Description

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) fournit des outils pour atténuer les répercussions financières des risques indépendants de la volonté des producteurs qui menacent la viabilité de leur exploitation. AAC travaille avec le secteur pour s'assurer que des systèmes, des normes et des outils sont élaborés pour soutenir sa capacité à prévenir les risques et à les maîtriser et à répondre aux demandes du marché.

La responsabilité essentielle concernant les risques du secteur vise à promouvoir les résultats ministériels suivants :

- Le secteur de l'agriculture est financièrement résilient;
- Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est équipé de systèmes d'assurance et d'outils connexes.

Répercussions sur la qualité de vie

Grâce aux activités décrites dans la description de la responsabilité essentielle, les risques sectoriels contribuent au domaine de la « Prospérité » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#) et, plus précisément, à l'indicateur « Protection contre les chocs de revenus ».

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées en 2025-2026 pour la responsabilité essentielle aux risques du secteur. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 7 : Le secteur de l'agriculture est financièrement résilient

Le tableau 7 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous la responsabilité essentielle aux risques du secteur.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Le revenu du secteur en proportion du revenu historique	2022–2023 : 110 % 2023–2024 : 136 % 2024-2025 : 124 %	Au moins 85 %	Mars 2027
Pourcentage de fermes financièrement saines	2022–2023 : 92 % 2023–2024 : non disponible 2024-2025 : 91 %	Au moins 90 %	Mars 2027

Remarque : Les résultats réels sont déclarés pour l'exercice au cours duquel les données sont disponibles. Les résultats qui ne sont pas « disponibles » sont attribuables au décalage dans la disponibilité des données, notamment en fonction des éléments ci-dessous.

Tableau 8 : Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est équipé de systèmes d'assurance et d'outils connexes

Le tableau 8 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous la responsabilité essentielle aux risques du secteur.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de plans de mise en œuvre pour les projets d'assurance qui se révèlent fonctionner	2022–2023 : non disponible 2023–2024 : 85 % 2024-2025 : non disponible	Au moins 80 %	Mars 2028

Remarque: L'indicateur présente un décalage étant donné la nature à long terme de ce travail. Les données relatives aux résultats réels mesurant la fonctionnalité des plans de mise en œuvre des projets d'assurance pour la dernière année du Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023) sont devenues disponibles en 2024, et ces résultats sont donc déclarés pour 2023-2024. On s'attend à ce que les résultats du Partenariat canadien pour une agriculture durable (2023-2028) suivent une tendance similaire et ne soient pas disponibles avant 2029.

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes d'AAC figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relativement à la responsabilité essentielle aux risques du secteur en 2026–2027.

Le secteur agricole et agroalimentaire canadien évolue dans un environnement complexe qui change constamment en fonction de facteurs imprévisibles, comme la variabilité du climat, les perturbations du marché mondial, les menaces sanitaires pesant sur le bétail et les cultures ainsi que l'évolution des attentes des consommateurs. Il est essentiel de gérer efficacement ces risques pour maintenir la stabilité, la compétitivité et la réputation du secteur comme producteur d'aliments sains, durables et de grande qualité.

Le [Partenariat canadien pour une agriculture durable](#) (PCA durable) offre un solide cadre fédéral-provincial-territorial conçu pour renforcer la capacité du secteur à anticiper, à atténuer et à relever ces défis. Grâce à des efforts de collaboration et à des programmes ciblés, AAC est déterminé à aider les producteurs et les transformateurs à composer avec les risques qui dépassent leur capacité de gestion, assurant ainsi la résilience et la croissance à long terme du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le Ministère continuera également d'appuyer les initiatives dirigées par l'industrie visant à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes d'assurance qui tiennent compte des priorités des consommateurs concernant les attributs des produits et qui répondent aux préoccupations générales en matière de confiance dans le secteur agricole. Ces systèmes aident à protéger les végétaux, à préserver la santé et le bien-être des animaux, à réduire les vulnérabilités tout au long de la chaîne d'approvisionnement et à garantir un flux constant de produits alimentaires canadiens sur le marché. En renforçant la confiance du public et en favorisant la durabilité à long terme, ces efforts contribuent au succès à long terme du secteur. Les mesures prises en lien avec la responsabilité essentielle « Risques du secteur » renforcent les chaînes d'approvisionnement, remédient aux problèmes de main-d'œuvre et modernisent les programmes de gestion des risques de l'entreprise.

Résultat 1 : Le secteur de l'agriculture est financièrement résilient

Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire compose avec un environnement complexe qui évolue rapidement selon diverses pressions qui mettent à l'épreuve sa résilience et sa capacité d'adaptation. Les changements climatiques entraînent des situations météorologiques imprévisibles et intensifient les événements extrêmes, comme les inondations et les sécheresses, ce qui amplifie les défis opérationnels pour les producteurs. Parallèlement, ils font également face aux menaces persistantes que représentent les organismes nuisibles, les maladies et les risques liés à la biosécurité, qui s'ajoutent aux pressions économiques comme la volatilité des marchés, la hausse des coûts et les perturbations commerciales. En réponse, AAC s'engage à soutenir le secteur de manière proactive pour renforcer sa capacité à gérer efficacement ces risques et garantir ainsi sa viabilité à long terme.

Les résultats ministériels liés à la responsabilité essentielle Risques du secteur sont évalués à l'aide d'indicateurs qui mesurent le revenu du secteur proportionnellement au revenu historique et au pourcentage d'exploitations financièrement saines. Afin de soutenir les progrès dans ces domaines, AAC continuera d'offrir des programmes et des services exhaustifs qui aident les producteurs à gérer les divers risques, à protéger leurs moyens de subsistance et à placer leurs exploitations sur la voie de la croissance durable et de la réussite à long terme.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

AAC continuera d'offrir un portefeuille complet de [programmes de gestion des risques de l'entreprise \(GRE\)](#) dans le cadre du PCA durable afin d'aider les producteurs agricoles à gérer les perturbations de revenu et les défis liés à la production. En collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux, AAC fera de la modernisation de ces programmes une priorité pour veiller à ce qu'ils demeurent efficaces, viables et adaptés aux besoins changeants du secteur, ce

qui permettra aux producteurs de mieux gérer les risques qui pourraient mettre en péril leurs exploitations agricoles. Conformément à cet engagement commun, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) de l'Agriculture ont convenu lors de leur conférence annuelle de septembre 2025 d'explorer des possibilités de réforme et des options pour rendre l'ensemble de programmes de GRE plus cohérent dans le cadre des discussions sur le prochain cadre stratégique.

En consultation avec les provinces et les territoires, AAC procède à un examen pluriannuel afin d'évaluer les répercussions des changements climatiques sur l'ensemble des programmes de GRE. Cet examen en cours vise à encourager la durabilité environnementale, à favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'adoption de stratégies d'atténuation ainsi qu'à assurer la viabilité financière de ces programmes. L'examen devrait se terminer d'ici la fin de 2025-2026, et indiquera ce qui pourrait être fait pour adapter les programmes de GRE en fonction des risques croissants liés au climat qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'agriculture.

Programmes de gestion des risques de l'entreprise

- [Agri-investissement](#) est un compte d'épargne dans lequel le gouvernement verse un montant équivalent aux cotisations des producteurs. Les soldes peuvent être utilisés pour gérer des baisses de revenus ou pour faire des investissements qui atténuent les risques ou améliorent les revenus du marché.
- [Agri-protection](#) fournit aux producteurs une protection contre les risques naturels afin de réduire l'incidence financière des pertes de production ou des biens.
- [Agri-stabilité](#) aide à gérer les risques liés au marché et à la production en fournissant un soutien global aux exploitations agricoles axé sur la marge lorsque les producteurs subissent une importante diminution de leur revenu.
- [Agri-relance](#) est un cadre d'aide en cas de catastrophe qui facilite une intervention FPT coordonnée en cas de catastrophes naturelles, de ravageurs ou d'éclosions de maladies, de façon à aider les producteurs à engager les frais exceptionnels des activités nécessaires pour assurer le rétablissement.
- Le [Programme de paiements anticipés](#) est un programme fédéral de garanties de prêts qui offre aux producteurs agricoles un accès facile à des avances de fonds à faible taux d'intérêt pouvant atteindre 1 million de dollars.

En 2026-2027, le Ministère continuera de consulter ses partenaires fédéraux et provinciaux afin de veiller à ce que les perspectives agricoles soient comprises et de discuter de solutions propres au secteur pour relever les défis permanents liés à la main-d'œuvre, y compris le perfectionnement des compétences, les possibilités pour les jeunes, les groupes sous-représentés et les nouveaux agriculteurs, ainsi que l'évolution démographique résultant du vieillissement de la population.

À la suite de l'évaluation de 2024-2025 du Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, AAC continuera de mettre en œuvre la Réponse et plan d'action de la direction. Il faudra notamment mieux faire connaître le programme, améliorer la collecte et l'intégrité des données, et

apporter les modifications au programme, lesquelles permettront d'assurer un soutien continu au renouvellement du secteur agricole et l'analyse d'options pour améliorer l'accès des groupes sous-représentés et marginalisés.

AAC continuera de surveiller et de suivre la mise en œuvre et l'incidence des améliorations apportées au programme Agri-stabilité dans le cadre du PCA durable, y compris les marges de référence harmonisées avec la déclaration de revenus, les avis de couverture et la tarification P2 pour les produits agricoles non marchands. La tarification P2, un changement facultatif qui entrera en vigueur dans certaines administrations à compter de 2026, fera le suivi de l'évaluation des stocks au début et à la fin de l'année afin de n'inclure que les changements concernant la quantité entreposée. Cette modification permanente garantira que le programme intègre correctement la valeur des stocks d'aliments pour animaux qui seront utilisés à la ferme et non vendus. De cette manière, on aura l'assurance que les calculs du programme tiennent compte de la réalité des exploitations, en particulier lors des années de sécheresse. Avec l'accord des provinces et des territoires, AAC mettra en œuvre les modifications proposées dans le budget de 2025, y compris les ajustements visant à inclure comme dépenses admissibles les coûts des aliments pour animaux associés aux pâturages loués. Dans le cadre du programme Agri-stabilité, des mesures seront également prises pour cerner les obstacles auxquels font face les groupes sous-représentés qui pourraient avoir de la difficulté à accéder au financement; on commencera notamment la collecte de façon volontaire de données désagrégées à l'automne 2025.

Dans le cadre du programme Agri-investissement d'AAC, un changement a récemment été apporté, lequel exige que les exploitations ayant des ventes nettes ajustées moyennes de 1 million de dollars ou plus aient effectué une évaluation des risques agroenvironnementaux (ERAE) valide pour recevoir des contributions gouvernementales de contrepartie. Bien qu'Agri-investissement ne soit pas impliqué dans l'émission ou la révision du contenu de ces évaluations, AAC continuera de surveiller la conformité sous le programme et travaillera avec les producteurs pour faciliter le respect de cette nouvelle exigence.

AAC communiquera à toutes les provinces les résultats de son évaluation des répercussions d'un nouveau mécanisme de partage des coûts de l'ensemble de l'exploitation pour les primes du programme Agri-protection en Alberta, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, tout en continuant d'explorer l'applicabilité d'une assurance-revenu visant l'ensemble de l'exploitation pour gérer les risques liés au marché et à la production. En 2023-2024, les producteurs de l'Alberta ont reçu environ 4,2 milliards de dollars en paiements d'indemnisation au titre du programme Agri-protection pour compenser les pertes de cultures à la suite d'une analyse des répercussions climatiques dans cette province. AAC étendra ces travaux à la Saskatchewan en 2026-2027 pour certaines cultures. Les provinces contribueront également à la durabilité du secteur en mettant en œuvre un projet pilote de rabais sur les primes d'Agri-protection pour encourager l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGB), dont les résultats éclaireront l'examen du climat lié aux programmes de GRE. Tout au long de la durée du PCA durable, on s'attend à ce que les provinces adoptent au moins une PGB qui réduit les risques liés à la production et qui est bénéfique ou non préjudiciable pour l'environnement.

AAC continuera d'apporter des changements au [Programme de paiements anticipés](#) pour simplifier la prestation du programme et réduire le fardeau administratif des producteurs à la suite

d'un examen exhaustif de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* en 2023, et apportera les changements recommandés au moyen d'une [évaluation interne](#) qui sera terminée en 2025-2026. Grâce à ces améliorations, AAC veut faire en sorte que les agriculteurs canadiens conservent l'accès aux liquidités nécessaires pour produire et commercialiser leurs produits, à l'appui de la sécurité alimentaire nationale. En septembre 2025, en réponse aux droits de douane et à d'autres perturbations commerciales, la portion sans intérêt du Programme de paiements anticipés pour les avances visant le canola a été portée à 500 000 \$ pour les années de programme 2025 et 2026. Dans le budget de 2025, on a annoncé un investissement de 97,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, pour augmenter temporairement la limite sans intérêt des avances visant le canola pour les années de programme 2025 et 2026, ainsi que l'augmentation temporaire à 250 000 \$ de la limite sans intérêt pour tous les producteurs pour l'année de programme 2025. En ce qui concerne les avances autres que celles visant le canola, la limite demeurera à 250 000 \$ pour 2025 et devrait revenir à 100 000 \$ en 2026. Les responsables continueront de suivre la situation du secteur pour veiller à ce que le programme réponde aux besoins des agriculteurs canadiens.

Le Programme d'assurance des prix du bétail (PAPB) demeurera une mesure complémentaire aux programmes de GRE en aidant les producteurs de bovins et de porcs de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba à gérer les risques liés aux baisses de prix. Le programme permet aux producteurs d'acheter une protection contre les baisses de prix des bovins de boucherie et des porcs sous la forme d'une police d'assurance afin de se protéger contre les baisses imprévues du marché. Dans le cadre de cette initiative, les participants paient 100 % des primes, tandis que les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les dépenses administratives liées au programme.

Une couverture de l'assurance des prix a également été mise en place dans les provinces maritimes par l'entremise du Programme pilote d'assurance des prix du bétail dans les Maritimes (PPAPBM). Ce programme pilote, qui a été prolongé jusqu'en mars 2028, offre une protection contre les baisses de prix de bovins de boucherie, comme celle offerte aux producteurs de bovins de l'Ouest canadien dans le cadre du Programme d'assurance des prix du bétail (PAPB).

AAC continuera d'encourager les stratégies intégrées et proactives de gestion des urgences à l'échelle du secteur afin de planifier, de prévenir et d'atténuer efficacement les risques et de réagir aux perturbations potentielles de la chaîne d'approvisionnement, qui pourraient avoir des répercussions sur la santé et le bien-être des personnes, des animaux, des végétaux et de l'environnement. Pour ce faire, il faudra collaborer de façon continue avec les gouvernements FPT et l'industrie afin d'établir des plans en fonction des risques liés aux maladies animales, comme la peste porcine africaine (PPA), et de s'y préparer de manière proactive. AAC veille à ce que les plans d'intervention demeurent à jour et soient mis à l'essai prêt à faire face à une éclosion de PPA au Canada.

Les gouvernements FPT continueront de collaborer avec l'industrie pour assurer des interventions opportunes et coordonnées en cas d'éclosion de maladies animales, limiter la propagation, réduire les répercussions sur le secteur et appuyer les efforts de rétablissement. Parmi les initiatives prioritaires, mentionnons la préparation à la PPA, l'établissement d'une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse et les interventions faisant suite à la détection de l'influenza

aviaire hautement pathogène chez les bovins laitiers des États-Unis. Les efforts tiendront compte des effets des éclosions de maladies animales sur la santé mentale des agriculteurs, atténueront les perturbations commerciales au moyen de mécanismes comme le zonage et renforceront la collaboration du point de vue de la prévention, de la surveillance et des plans d'intervention. Le Conseil exécutif de gestion des maladies animales exotiques (CEG-MAE) de Santé animale Canada, établi en juin 2025, a formé des équipes de direction propres à une maladie pour la PPA, la fièvre aphteuse et l'influenza aviaire, réunissant des experts du gouvernement et de l'industrie pour orienter les activités de planification et de préparation.

Le Ministère continuera de soutenir les activités de coordination et d'échange d'information qui améliorent les initiatives nationales en matière de santé mentale en agriculture pour les agriculteurs canadiens et leurs communautés, protégeant ainsi la santé mentale des producteurs agricoles tout en augmentant leur productivité et leur résilience.

En octobre 2024, AAC a annoncé qu'il verserait jusqu'à 13 343 409 \$ sur cinq ans à Santé animale Canada (SAC) pour trois projets dans le cadre du programme Agri-assurance – volet Associations nationales de l'industrie – une initiative relevant du PCA durable. Cet investissement vise à améliorer la santé et le bien-être des animaux, tout en protégeant la population canadienne, grâce à l'amélioration de la surveillance des maladies, de la gestion des urgences et des normes de soins aux animaux.

SAC recevra jusqu'à 3 534 174 \$ pour élargir ses réseaux de surveillance de la santé animale et faire passer le Système canadien de surveillance de la santé animale à une approche « Une seule santé ». SAC recevra également jusqu'à 5 000 000 \$ pour un deuxième projet visant à améliorer les pratiques de gestion des situations d'urgence. Enfin, SAC recevra jusqu'à 4 809 235 \$ pour mettre à jour, modifier et examiner plusieurs codes de pratique qui constituent des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale sur le soin et la manipulation des animaux, ce qui contribue à garantir des normes élevées en matière de bien-être animal. Ces projets progressent par rapport à leurs objectifs, et des rapports finaux sur le rendement sont attendus à la fin de 2028.

Le Ministère, en partenariat avec les provinces et territoires, s'affaire à renouveler le [Cadre FPT de gestion des urgences en agriculture au Canada](#). Le Ministère a élaboré un Plan de préparation et d'intervention tous risques pour le système alimentaire, qui décrit l'orientation stratégique interne qu'adopte le Ministère pour se préparer et intervenir en cas de situation d'urgence de grande envergure touchant le secteur agricole, et qui explique les interactions avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les intervenants du système alimentaire.

AAC continuera de faciliter l'accès des producteurs aux produits de protection des cultures par l'entremise du [Programme des pesticides à usage limité](#), et de promouvoir des approches intégrées, axées sur des systèmes pour régler les problèmes liés aux organismes nuisibles dans le cadre du [Programme de réduction des risques liés aux pesticides](#). Le Ministère mettra également à jour et publiera en ligne les Profils de culture nationaux pour donner de l'information fiable aux producteurs et aux intervenants. En collaboration avec Santé Canada et ses partenaires provinciaux et territoriaux, AAC fera progresser le Plan d'action FPT sur les pesticides afin de garantir que les producteurs canadiens demeureront concurrentiels en améliorant l'efficacité de la réglementation, en renforçant la collaboration intergouvernementale et investir dans la recherche

pour des outils novateurs de prévention et de lutte antiparasitaire.

Résultat 2 : Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est équipé de systèmes d'assurance et d'outils connexes

Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est façonné par l'évolution des attentes des consommateurs, des exigences réglementaires strictes et une demande croissante de transparence quant aux méthodes de production. Les systèmes d'assurance contribuent à instaurer la confiance tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire en établissant des pratiques, des normes, des processus et des procédures solides qui garantissent que les risques sont gérés efficacement et que les allégations relatives à la production, à la salubrité et à la qualité sont vérifiables. Ces systèmes permettent aux producteurs de démontrer qu'ils respectent des méthodes de production, des règlements ou des normes précises, notamment les certifications de durabilité ou les appellations biologique, halal et casher, tout en répondant à la demande croissante de produits respectueux de l'éthique et de l'environnement.

En soutenant l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'assurance, AAC aide le secteur à s'adapter à l'évolution des exigences du marché et des consommateurs, à renforcer sa compétitivité à l'échelle mondiale et à consolider sa réputation de producteur d'aliments salubres, durables et de grande qualité. Ces efforts contribuent à la résilience à long terme du secteur agricole et agroalimentaire canadien et à sa capacité de prospérer dans un marché mondial de plus en plus complexe.

Les résultats ministériels dans ce domaine sont évalués en fonction d'un indicateur mesurant le pourcentage de plans de mise en œuvre pour les projets d'assurance qui sont déclarés fonctionnels. Afin d'obtenir des résultats, AAC continuera de collaborer étroitement avec le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour veiller à ce que des systèmes, des normes et des outils d'assurance soient élaborés et mis en place pour gérer efficacement les risques et garantir la salubrité des aliments, tout en alignant la qualité des produits sur les exigences du marché, la réglementation et les normes du secteur.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

Le Ministère appuiera le secteur, au moyen du [programme Agri-assurance](#), en facilitant la mise en place de systèmes qui répondent aux exigences du marché et de la réglementation et qui valident la réputation des produits agricoles canadiens en ce qui concerne les normes de santé, de salubrité et de qualité. Le programme continuera de cadrer avec les initiatives FPT à frais partagés et de mettre l'accent sur l'intégration des systèmes d'assurance dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Il aidera notamment les petites et moyennes entreprises canadiennes à obtenir les certifications d'assurance nécessaires pour expédier des produits vers d'autres pays.

Lancée récemment, l'initiative d'investissement pour les produits casher et halal d'AAC offrira un soutien fédéral sur trois ans (de 2025-2026 à 2027-2028) au moyen de trois éléments : le Programme d'investissement casher et halal, le volet Investissement casher et halal du programme Agri-assurance et le volet Investissement casher et halal du programme Agri-marketing. Ces programmes visent à aider le secteur canadien de la viande rouge (bœuf et veau) à

surmonter les défis opérationnels et réglementaires associés à l'abattage casher et halal, à améliorer l'efficacité de la production et à élaborer des normes et des systèmes d'assurance crédibles. Le financement facilite la mise à niveau des installations et l'amélioration de la productivité, la création d'outils d'orientation et de processus de certification/d'assurance dirigés par l'industrie, ainsi que la mise en œuvre d'activités de commercialisation et de développement du commerce visant à promouvoir la viande rouge casher/halal canadienne au pays et à l'étranger. Ensemble, les programmes sont conçus pour renforcer la résilience et la compétitivité du secteur de la viande rouge casher/halal, augmentant ainsi l'accessibilité de viande préparée selon des exigences religieuses, tout en améliorant la compétitivité des coûts, la confiance des consommateurs et l'accès aux marchés.

AAC continuera de collaborer avec l'ensemble du gouvernement fédéral, en particulier l'Agence canadienne d'inspection des aliments, pour faire progresser des priorités clés comme la reconnaissance de la salubrité des aliments, la traçabilité du bétail, la santé des animaux et la protection des végétaux ainsi que la biosécurité.

L'analyse comparative entre les sexes plus

Pour évaluer et mesurer l'incidence des programmes sur le genre et la diversité dans le contexte de cette responsabilité essentielle, AAC s'appuie sur de multiples sources de données, y compris les données sur les demandeurs au titre des programmes et les données démographiques de Statistique Canada.

En ce qui concerne les programmes axés sur des demandes relevant de la responsabilité « Risques du secteur », AAC recueille des données sur les demandeurs, à qui on demande de répondre à des questions d'auto-identification volontaire aux fins de l'ACS Plus. Il s'agit notamment de données sur des aspects comme la propriété majoritaire de l'entreprise, les mandats organisationnels, les bénéficiaires directs prévus du projet proposé et les plans opérationnels pour favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI). En ce qui concerne les programmes non liés à la GRE administrés dans le cadre du PCA durable, AAC mesure également les taux de participation des peuples autochtones, des femmes et des jeunes à l'ensemble des programmes. En plus des données sur les demandeurs recueillies, le Ministère a accès aux données de l'Environnement de fichiers coupables – Entreprises de Statistique Canada afin de préparer des profils démographiques et de mesurer les progrès chaque année. Dans le cas des programmes de GRE, le PCA durable comprend des dispositions sur l'échange de données qui prévoient la collecte de données démographiques pertinentes aux fins des programmes de GRE, lorsque cette information est fournie volontairement par les participants aux programmes de GRE.

AAC reçoit également des données d'agents d'exécution tiers qui administrent des programmes comme le Programme de paiements anticipés et le Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (deux programmes de garantie de prêt). On demande aux participants de répondre à des questions d'auto-identification volontaire aux fins de l'ACS Plus, notamment sur la diversité des propriétaires de leur entreprise et leurs années d'expérience en agriculture. En ce qui concerne le Programme d'assurance des prix du bétail, les provinces recueillent des données démographiques sur les participants au programme qu'elles communiquent au Ministère ainsi que des

renseignements sur les participants au programme qui sont des Autochtones, des femmes et des jeunes lorsque ceux-ci sont disposés à fournir volontairement de tels renseignements.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 9 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à la responsabilité essentielle aux risques du secteur

Le tableau 9 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	2 027 326 208 \$
Équivalents temps plein	396

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de l'AAC se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle relative au risques du secteur est appuyée par les programmes suivants :

- Agri-stabilité;
- Agri-protection;
- Agri-investissement;
- Agri-relance;
- Programme d'assurance des prix du bétail;
- Programmes de garantie de prêts;
- Service de médiation en matière d'endettement agricole;
- Lutte antiparasitaire;
- Programme d'assurance;
- Programme canadien des priorités stratégiques de l'agriculture;
- Programmes à frais partagés fédéral, provinciaux et territoriaux reliés à l'assurance;
- Retour de paiements.

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la responsabilité essentielle relative aux risques du secteur se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

- Ajout du Programme canadien des priorités stratégiques de l'agriculture, qui relevait de la responsabilité essentielle Science et innovation.
- Retrait du Programme d'intervention en cas de peste porcine africaine.

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et assurer la prestation de ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion des acquisitions.
- services de communication;
- services de gestion des finances;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services juridiques;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion et de surveillance;
- services de gestion des biens immobiliers

Plans visant à atteindre les cibles

La présente section décrit en détail les plans du Ministère en vue d'atteindre les résultats et les cibles en matière de services internes, et explique comment ils permettent à Agriculture et Agroalimentaire Canada d'offrir ses programmes, ses activités scientifiques et ses services à la population canadienne.

Les services internes sont des outils essentiels du mandat d'AAC. Ils réduisent le fardeau des clients, protègent les fonds publics, soutiennent la continuité des activités et améliorent la rapidité et la qualité des services. En 2026-2027, AAC fera progresser les initiatives de services internes qui respectent le mandat du Ministère et renforcent sa capacité à améliorer les résultats pour les producteurs, les transformateurs et les partenaires du secteur tout en renforçant la transparence et l'optimisation des fonds publics. AAC cultivera un milieu de travail moderne, sain, accessible, diversifié, inclusif et respectueux. Cette fondation stimule l'innovation et inspire la créativité au sein du Ministère tout en soutenant un service fiable pour la population canadienne et le secteur collectivement. Les mesures appuieront les priorités énoncées dans la lettre de mandat du Premier ministre et s'harmoniseront avec l'[Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale](#) du Greffier du Conseil privé et la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).

Le Ministère misera sur son approche collaborative axée sur le mieux-être des employés, en

soutenant, en améliorant la mobilisation, et en faisant progresser la réconciliation avec les communautés autochtones en coordination avec les initiatives pangouvernementales. AAC mettra également l'accent sur la gestion durable et responsable de ses actifs et biens immobiliers afin de faciliter la prestation des programmes et la réalisation de progrès par rapport aux cibles fédérales de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les points saillants suivants font état des initiatives prévues par AAC dans ces domaines pour 2026-2027.

Privilégier la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) dans notre effectif et nos lieux de travail

AAC demeure déterminé à favoriser un milieu de travail sain, respectueux et inclusif où les diverses expériences et perspectives des employés sont valorisées. Guidé par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et aux principes énoncés dans le Code de valeurs et d'éthique du secteur public, le Ministère continuera de renforcer son approche en matière de DEI. Ces efforts appuient les normes de service, les obligations en matière d'accessibilité et l'amélioration de la conception des programmes pour une clientèle diversifiée.

Ces efforts sont renforcés par le Rapport de l'équipe spéciale de sous-ministres sur les valeurs et l'éthique adressé au greffier du Conseil privé et le dialogue continu sur les valeurs et l'éthique, qui sont complémentaires à l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale du Bureau du Conseil privé.

Un effectif diversifié et bilingue améliore la conception des programmes et la prestation des services de première ligne destinés à une clientèle diversifiée, notamment des producteurs dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. En 2026-2027, dans le cadre de son engagement en matière de DEI, AAC :

- Mettre en œuvre des mesures et des activités indiquées dans le Plan de diversité, d'équité et d'inclusion de 2026-2029 récemment lancé. Le Plan continuera de faire progresser les objectifs ministériels en matière de DEI et de remédier à la sous-représentation au sein de l'effectif. Le Plan comprendra également un cadre de surveillance de la DEI pour mesurer les progrès et faire en sorte que les gestionnaires et les employés d'AAC aient tous la responsabilité de mettre en œuvre et d'appuyer ces initiatives.
- Poursuivra ses efforts afin d'augmenter la représentation des peuples autochtones, des personnes en situation de handicap, des minorités visibles et des femmes au moyen de stratégies de dotation ciblée et de données d'auto-identification pour combler les écarts de représentation. La priorité du Ministère sera de combler les plus grands écarts au sein de l'organisation (personnes en situation de handicap et minorités visibles). AAC continuera aussi de maintenir et d'élargir ses répertoires de talents étudiants, avec une attention particulière aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants autochtones et aux étudiants des minorités visibles.
- Répondra à l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, lequel devrait avoir des répercussions générales sur les ressources humaines et le travail lié à la DEI. Il y aura notamment l'ajout de deux groupes désignés : employés noirs et 2ELGBTQIA+; les définitions seront aussi révisées concernant les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les minorités visibles en tant qu'employés racialisés. Le Ministère adoptera

également la plateforme d'auto-identification modernisée mise en place par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines. Cette plateforme utilisera les définitions révisées des handicaps et permettra aux employés 2ELGBTQIA+ de s'auto-identifier.

- AAC renforcera davantage sa culture d'inclusion et de respect en milieu de travail en appuyant les efforts de l'organisation et des employés en matière de diversité et d'inclusion, comme l'engagement ministériel en matière d'inclusion. Le Ministère continuera d'appuyer les réseaux de DEI dirigés par les employés et leurs secrétariats. Ces réseaux continueront d'accroître la sensibilisation des employés par l'entremise de diverses activités et possibilités d'apprentissage collaboratif telles que les séances de discussion dans un espace sûr, l'initiative des ambassadeurs des espaces positifs, les campagnes d'inclusion et de réconciliation et le symposium du réseau Femmes en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques.

Le Ministère appuiera davantage la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les secteurs agricole et agroalimentaire du Canada, en mettant en œuvre des mesures découlant de la Stratégie sur les langues officielles 2023-2028 d'AAC. Dans le cadre du deuxième pilier de la Stratégie, « Accroître l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire », les efforts déployés pour mettre en œuvre des mesures positives et tenir compte des considérations relatives aux langues officielles (LO) consisteront à veiller à ce que les répercussions sur les CLOSM soient prises en compte tout au long du processus décisionnel, notamment lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de politiques et de programmes, et à produire des rapports au moyen d'analyses des répercussions sur les LO pour tous les mémoires au Cabinet et les présentations au Conseil du Trésor. En outre, le Ministère consultera les CLOSM pour faire en sorte que leurs points de vue soient pris en compte lors de l'élaboration de programmes, de politiques et de services, conformément à la version modernisée de la *Loi sur les langues officielles*. Finalement, les considérations relatives aux langues officielles seront améliorées dans le cadre des initiatives de recrutement afin d'attirer des candidats bilingues issus des CLOSM. Ces mesures permettent aux Canadiens et Canadiennes d'accéder aux programmes et services d'AAC dans la langue officielle de leur choix.

Soutenir des initiatives autochtones et promouvoir la réconciliation

AAC continuera de faire progresser la réconciliation et d'appuyer les initiatives autochtones ainsi que les activités agricoles dirigées par des Autochtones. La réconciliation nécessite l'établissement et le maintien de relations de respect mutuel entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada. Les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont des détenteurs de droits qui requièrent des approches fondamentalement différentes de celles visant les autres groupes en quête d'équité. Les efforts de réconciliation ont une portée plus vaste que les activités liées à la DEI malgré les interconnexions et les synergies, et doivent être réalisés de façon distincte. Le Ministère maintiendra son engagement à l'égard d'une relation renouvelée avec les peuples autochtones fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat, ainsi que sur l'engagement pangouvernemental à mettre en œuvre la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) et la [Politique sur l'Inuit Nunangat](#). Ces mesures améliorent la façon dont AAC conçoit et exécute les programmes afin que

les clients autochtones puissent accéder plus efficacement au financement, aux services et aux partenariats.

Le Cadre stratégique pour les Autochtones d’AAC énonce les objectifs ministériels, soit faire progresser la réconciliation et soutenir les systèmes agricoles et alimentaires autochtones. AAC continuera d’améliorer la sensibilisation et la littératie culturelles, renforcera les capacités ministérielles, favorisera les relations et les partenariats avec les peuples autochtones, veillera à la conception inclusive par défaut des politiques et des programmes et élaborera des stratégies visant à favoriser la participation des Autochtones à l’agriculture et aux systèmes alimentaires.

Le Bureau de liaison scientifique avec les Autochtones (BLSA) d’AAC contribue aux efforts de réconciliation à l’échelle du Ministère en guidant le personnel scientifique pour qu’il adopte des mesures conformes au Cadre stratégique pour les Autochtones. Le BLSA continuera à soutenir, à établir des relations et à élaborer conjointement des projets de recherche avec les partenaires de recherche des Premières Nations, des Inuits et des Métis par l’entremise de services de liaison avec les Autochtones.

Le Groupe interministériel sur les sciences, la technologie, l’ingénierie et les mathématiques autochtones (STIM-A) continuera d’entreprendre des initiatives axées sur la souveraineté des données autochtones, des programmes inclusifs et des cadres stratégiques.

AAC continuera d’assumer son rôle d’hôte du Groupe interministériel STIM-A et du Secrétariat, qui permet de donner suite aux priorités scientifiques autochtones selon une approche coordonnée à l’échelle du gouvernement. En combinant des ressources interministérielles, les membres du Groupe interministériel STIM-A sont ainsi plus aptes à apprendre plus rapidement, à travailler plus efficacement et à entretenir un solide partenariat dans le cadre des projets de recherche sur les STIM élaborés conjointement et dirigés par des Autochtones. Le Groupe fait progresser la réconciliation grâce à la recherche et contribue au plan d’action de la Déclaration des Nations Unies. Le service aide les clients à s’orienter dans les voies de financement et de réglementation, ce qui favorise la participation et la croissance des Autochtones dans le secteur.

Le Bureau d’aide et de sensibilisation aux Autochtones à AAC renforcera son rôle en appliquant une perspective autochtone aux programmes, aux politiques et aux activités de dotation. Pour ce faire, on élargira les activités de liaison, offrira des possibilités d’apprentissage, organisera des séances de sensibilisation culturelle et continuera de soutenir l’Initiative de recrutement d’étudiants autochtones. De plus, le Cercle de réseautage des employés autochtones (CREA) demeurera une source clé de soutien pour les employés autochtones en leur offrant des espaces sûrs pour tisser des liens, partager des expériences et établir des relations significatives.

Le Bureau des consultations et des partenariats avec les Autochtones du Ministère continuera de fournir des conseils de façon continue pour faire en sorte que les politiques de programme, la conception, la prestation et la mobilisation soient inclusives. Le Bureau continuera de guider les efforts visant à élargir l’inclusion des Autochtones dans les programmes d’AAC et à favoriser les possibilités dirigées par les Autochtones et la participation de ceux-ci dans l’ensemble du secteur agricole et agroalimentaire.

AAC continuera d’offrir son [service Explorateur pour les Autochtones](#), qui fournit un soutien

individuel aux Autochtones cherchant à intégrer le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ou à élargir leurs activités dans ce secteur. Le Ministère étudiera également les possibilités d'investir davantage dans l'agriculture autochtone, d'élaborer des initiatives agricoles et agroalimentaires, et de faire progresser la mise en œuvre par le gouvernement fédéral de la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones*.

Enfin, AAC continuera d'appuyer et de mettre à profit le Programme d'apprentissage en technologie de l'information pour les personnes autochtones du gouvernement du Canada dans le cadre de ses engagements en matière de réconciliation. Cette initiative offrira aux Autochtones une précieuse expérience de travail et des possibilités d'emploi dans la fonction publique fédérale, tout en renforçant la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de l'effectif d'AAC.

Améliorer le bien-être et la mobilisation des employés dans un environnement de travail moderne

AAC continuera de promouvoir un environnement de travail axé sur la collaboration qui tient compte de la diversité de situations de ses employés. Des équipes en santé et en sécurité permettent de soutenir la continuité du service, les interventions d'urgence et les normes de service pour les clients et les partenaires. Le Ministère demeure déterminé à garantir que les milieux de travail sont physiquement et psychologiquement sécuritaires, bienveillants et inclusifs, et que la santé mentale et le bien-être sont intégrés dans les pratiques, les priorités et les interactions au quotidien.

L'élimination du harcèlement en milieu de travail demeure essentielle pour favoriser une fonction publique saine, respectueuse et productive. Le Bureau de l'ombuds d'AAC constitue une ressource informelle, indépendante, impartiale et confidentielle offerte à tous les employés pour discuter des préoccupations en milieu de travail et explorer les solutions possibles. En 2026-2027, le Bureau de l'ombuds appuiera la mise en œuvre continue des recommandations formulées dans les précédents rapports de l'ombuds, en mettant davantage l'accent sur la responsabilisation, la mobilisation des dirigeants et la sécurité psychologique à l'échelle du Ministère.

Le Comité directeur national sur la santé mentale d'AAC continuera de soutenir l'élaboration de pratiques en matière de santé et de sécurité psychologiques en tenant des consultations et en demandant une rétroaction de façon régulière sur les initiatives et priorités ministérielles en matière de mieux-être.

Le Ministère met en place une nouvelle technologie pour améliorer le recensement et l'évaluation des risques en milieu de travail aux sites d'AAC. Cette technologie appuie le Programme de prévention des risques, qui aide les gestionnaires, les agents de santé et de sécurité ainsi que le personnel à recenser, à évaluer et à atténuer les risques, y compris les dangers physiques, chimiques, biologiques et ergonomiques.

AAC continuera à se concentrer sur le fait d'être une organisation accessible et inclusive. Conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)*, les entités sous réglementation fédérale doivent rendre compte au public de leurs politiques et pratiques concernant le recensement et l'élimination des obstacles en publiant leurs plans d'accessibilité, leurs processus de rétroaction et leurs rapports d'étape. AAC poursuivra les progrès du Plan d'accessibilité 2025–

2027, conformément au règlement d'application de la LCA et en fonction de la rétroaction reçue.

Le Ministère continuera de lutter contre le harcèlement et la violence en milieu de travail grâce à des initiatives d'amélioration continue, à des documents d'orientation, à une formation obligatoire, à une plus grande sensibilisation et à plus de communications; un outil amélioré d'évaluation des risques en milieu de travail a également été mis en place.

Le Centre de la politique sur les valeurs et l'éthique (CPVE) d'AAC a mis en œuvre les recommandations formulées dans le [Rapport de l'équipe spéciale de sous-ministres sur les valeurs et l'éthique](#) afin de renforcer l'engagement du Ministère à l'égard des valeurs et de l'éthique. Il a notamment fallu mettre à jour le Code de valeurs et d'éthique d'AAC, investir dans la formation des employés et participer à une collaboration interministérielle pour renforcer la culture de l'éthique.

Renforcer la prestation de services numériques, la gestion des données et la transparence

AAC continuera de mettre en œuvre sa stratégie numérique en mettant fortement l'accent sur la transition des clients vers la prestation de services numériques. Les efforts s'appuieront sur les progrès réalisés pour simplifier le processus d'inscription et accroître l'adoption du portail « [Mon dossier AAC](#) », afin de garantir que davantage de clients puissent accéder aux services en ligne facilement. Ce travail facilitera la demande, le suivi des progrès et la réception des décisions pour les clients, ce qui réduit la paperasse et les allers-retours de communication.

Le portail « Mon dossier AAC » continuera de subir des améliorations afin de renforcer son rôle en tant que point d'accès unique aux programmes et services de l'AAC. En s'appuyant sur les améliorations précédentes, le Ministère se concentrera sur l'expansion de l'interface destinée au public, l'intégration de programmes supplémentaires et la simplification de la navigation afin de réduire la complexité. Les améliorations visent à réduire les délais de traitement, à diminuer les efforts des clients et à fournir des informations de statut plus claires en un seul endroit.

Les activités suivantes en 2026-2027 continueront de permettre une prise de décisions ministérielles fondées sur des données probantes grâce à l'amélioration de la gestion et de l'analyse des données, à la résolution collaborative des problèmes, à la mise en commun des connaissances et à l'exploration de solutions novatrices profitant au secteur agricole.

- AAC continuera de faire progresser la prestation numérique afin de soutenir des approches évolutives du service à la clientèle à l'échelle du gouvernement. Parmi les principaux points saillants de 2026-2027, mentionnons l'expansion des services de la plateforme numérique des subventions et contributions afin d'intégrer les rapports sur le rendement des clients, d'améliorer les approbations globales, d'accroître l'intégration des systèmes, d'améliorer la normalisation des données et d'accroître l'automatisation pour ainsi mieux répondre aux besoins des clients. Le portail destiné aux clients comprendra également des améliorations supplémentaires de l'expérience globale pour les clients qui doivent présenter une demande ou soumettre une demande de remboursement.
- En phase avec Services partagés Canada, le projet de stratégie de stockage des données scientifiques permettra de migrer jusqu'à 9 pétaoctets de données vers un site de stockage

centralisé et d'augmenter la bande passante du réseau provenant des centres de recherche et de développement.

- Le Ministère fera progresser les initiatives Gouvernement ouvert et Science ouverte en négociant des ententes transformatrices avec des éditeurs scientifiques et en rendant la recherche accessible au public par l'entremise de plateformes comme le Dépôt fédéral de science ouverte du Canada et le portail Gouvernement ouvert.
- Guidé par la Stratégie relative aux données d'AAC, le Ministère investira dans l'infrastructure numérique, la gouvernance des données, les catalogues et les plateformes de gestion pour rendre ses données plus faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables (FAIR).
- AAC consultera les gouvernements, le milieu universitaire et l'industrie pour mieux comprendre les technologies émergentes, renforcer le perfectionnement des compétences numériques, et promouvoir l'adoption de pratiques et de solutions numériques, et promouvoir un secteur axé sur les données. De plus, le Ministère encouragera l'adoption de pratiques exemplaires et de solutions numériques dans le secteur en mettant en commun des ressources, comme des fiches-conseils sur la cybersécurité, pour favoriser une meilleure compréhension des technologies émergentes et des pratiques numériques.
- Le centre des opérations de cybersécurité d'AAC continuera d'explorer des moyens d'améliorer les outils de sécurité et la surveillance en fonction des nouveaux défis numériques et de technologie de l'information conformément à la Politique sur les services et le numérique du gouvernement du Canada. Les efforts continueront de porter sur la surveillance et les défenses du nuage ainsi que sur les améliorations de la gestion et de la surveillance de la sécurité des points finaux et des applications.
- Le Ministère continuera à la mise en œuvre de meilleures solutions d'adaptation pour les employés en situation de handicap. Pour appuyer un environnement de travail accessible dès la conception, des outils adaptatifs seront mis à disposition en tant qu'équipement standard pour les employés qui ont besoin de mesures d'adaptation.

Gestion des actifs et des biens immobiliers du Ministère

AAC continuera de renforcer la gestion stratégique des biens sous sa responsabilité, y compris les installations, les terres, l'équipement et les données, afin de mieux appuyer la prestation de programmes et de services de grande qualité à la population canadienne dans les années à venir.

Le Ministère poursuivra son examen et surveillera ses pratiques et procédures d'acquisition et de gestion du matériel afin de s'assurer qu'elles restent modernes, efficaces et efficaces. Les efforts se poursuivront pour améliorer la gestion du cycle de vie des biens et des activités et services connexes. On fera notamment la promotion de l'innovation numérique et l'intégration d'outils connexes pour simplifier les processus et les services.

Dans le cadre de l'Initiative de renouvellement des actifs de laboratoire, AAC continue de réaliser des progrès grâce à son investissement de 115 millions de dollars sur six ans pour effectuer des

réparations essentielles dans les installations de recherche vieillissantes. Alors que l'initiative entame sa 4^e année d'existence, le Ministère est toujours en voie de dépenser tous les fonds. Pour gérer la hausse des coûts et éviter les dépassements budgétaires, le Ministère a peaufiné sa liste de projets afin d'affecter ses ressources aux besoins d'infrastructure les plus prioritaires. Le Ministère continuera également de collaborer avec Laboratoires Canada et les ministères fédéraux à vocation scientifique, s'employant par l'entremise du groupe de la Science réglementaire et des Sciences pour la sécurité à faire progresser des plans à long terme visant la modernisation de l'infrastructure scientifique et technologique du gouvernement fédéral.

AAC continuera de mettre en œuvre sa Stratégie du portefeuille des biens immobiliers (2025-2030) afin de moderniser et de rajuster ses installations scientifiques à l'appui d'une science axée sur la mission. Ces travaux en cours renforceront les pratiques de gestion durable des actifs, amélioreront la concordance entre les infrastructures et les priorités scientifiques, favoriseront la transformation de la prestation des activités de science et de recherche au Ministère, et maintiendront la conformité avec la *Directive sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor*. Les efforts de mise en œuvre seront axés sur l'optimisation du portefeuille, la planification des investissements à long terme, la facilitation de la science et de la recherche, l'avancement de la réconciliation, la diversité, et l'inclusion, ainsi que sur l'intégration de la durabilité environnementale et de l'innovation numérique dans le processus décisionnel en matière de biens immobiliers.

Le Ministère contribuera aux engagements de la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement fédéral, le but central consistant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des immeubles et du parc automobile du gouvernement fédéral de 50 % d'ici 2030 et d'au moins 90 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 2005. Pour ce faire, il faudra notamment améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments qui passent à des véhicules zéro émission et participer à l'initiative d'approvisionnement en électricité propre de Services publics et Approvisionnement Canada pour garantir une électricité 100 % propre. De plus amples renseignements sur les contributions du Ministère à un gouvernement vert figurent dans la Stratégie ministérielle de développement durable d'AAC.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 10 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 10 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	167 448 303 \$
Équivalents temps plein	1 397

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de l'AAC se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones

Les ministères du gouvernement du Canada doivent atteindre l'objectif d'attribuer au moins 5 % de la valeur totale de leurs contrats à des entreprises autochtones. Cet engagement a été entièrement réalisé à la fin de 2024-2025 et fait maintenant partie du processus d'approvisionnement habituel d'AAC. AAC poursuivra ses efforts de planification et de mobilisation, confirmant ainsi l'engagement du Ministère à accroître la participation des entreprises autochtones aux marchés publics fédéraux. Le Ministère prévoit atteindre la cible d'approvisionnement auprès des Autochtones de 5 % au cours de l'exercice 2026-2027 en faisant progresser la planification et en identifiant les besoins en matière d'approvisionnement, en renforçant l'apprentissage, en favorisant l'engagement au sein de la communauté des approvisionnements d'AAC et des groupes de propriétaires d'entreprise de fournisseurs autochtones qualifiés, et en tirant parti de la formation obligatoire sur les considérations autochtones dans l'approvisionnement.

Tableau 11 : Pourcentage de contrats attribués ou qu'il est prévu d'attribuer à des entreprises autochtones

Le tableau 11 présente les résultats actuels et réels ainsi que les résultats prévus et projetés quant au pourcentage total de contrats que le ministère a attribués à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultats réels de 2024-2025	Résultats prévus pour 2025-2026	Résultats projetés pour 2026-2027
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	8,1 %	5 %	5 %

Considérations à l'échelle du ministère

- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Intelligence artificielle](#)
- [Principaux risques](#)

Priorités gouvernementales connexes

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) aide les agriculteurs et le secteur agroalimentaire à renforcer leur résilience face aux défis environnementaux, sociaux et économiques, tout en stimulant l'innovation, la croissance économique et la compétitivité. AAC joue également un rôle clé lorsqu'il est question de sécurité alimentaire et de lutte contre les changements climatiques au pays et à l'échelle mondiale.

En tant que responsable vertical de l'objectif de développement durable (ODD) 2 – Faim zéro, AAC contribue à faire progresser le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) de diverses façons, notamment en facilitant la collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux qui contribuent également à l'ODD 2. De plus, bon nombre des politiques, programmes et initiatives d'AAC contribuent à l'avancement des ODD.

Plus de renseignements sur l'apport d'AAC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la [Stratégie fédérale de développement durable](#) se trouvent dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Intelligence artificielle

Favoriser une utilisation responsable et efficace de l'intelligence artificielle

AAC élargit l'utilisation sécuritaire et responsable de l'intelligence artificielle (IA) pour améliorer les services, réduire les coûts et aider les employés à travailler plus efficacement. À cette fin, le Ministère continuera d'améliorer les normes de qualité des données et de faire progresser la gestion des données pour assurer le développement responsable de l'intelligence artificielle et optimiser le rendement.

En 2026-2027, le Ministère adoptera davantage la solution d'entreprise d'IA génératrice approuvée par le gouvernement du Canada dans l'ensemble du Ministère, ce qui comprendra l'ajout de mesures de sécurité, la prestation d'une formation ciblée aux employés et l'intégration graduelle des fonctions de l'outil au travail quotidien pour améliorer l'efficacité. À plus long terme, AAC vise à faire de l'IA générative un outil de productivité de base standard. Cette approche favorisera la conformité, la protection des renseignements personnels et une valeur mesurable tout en permettant aux employés de travailler plus intelligemment et en toute sécurité. Les risques généraux et liés aux TI que pose l'IA sont décrits dans la Norme de sécurité d'AAC sur l'utilisation de l'intelligence artificielle.

En complément de la formation sur le savoir-faire en matière de données et l'intelligence artificielle de l'École de la fonction publique du Canada, d'autres possibilités d'apprentissage comprendront des licences Udemy, une formation externe et des séances de laboratoire pratiques avec Microsoft et Amazon Web Services, ainsi que des laboratoires internes sur les compétences. L'expérimentation en petits groupes sera également encouragée pour renforcer la confiance et promouvoir l'adoption de pratiques d'utilisation sécuritaire. Ces efforts contribueront au développement et à l'utilisation responsables et sécuritaires de l'IA, optimiseront les activités, amélioreront l'expérience des employés et favoriseront une culture d'innovation.

Programme d'accélération de l'innovation, de l'automatisation et de l'IA

Le programme de l'innovation, de l'automatisation et de l'IA (i3A) est une initiative à l'échelle du Ministère visant à accélérer l'adoption de technologies émergentes, à renforcer les compétences numériques et à relever les défis opérationnels. Grâce à l'expérimentation par les employés de

l'automatisation, de l'IA et des outils intelligents, et en reliant l'expertise interne avec des partenaires d'innovation externes, le programme i3A favorise des approches pratiques pour simplifier le travail, améliorer la prestation de services et soutenir une fonction publique plus souple, efficace et prête pour l'avenir. En 2026-2027, le programme i3A passera de la phase d'expérimentation préliminaire à la phase de mise en œuvre à grande échelle de solutions prêtes à l'emploi.

Le programme i3A continuera de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du dirigeant principal des données du Ministère pour renforcer les normes de qualité, la gérance et l'interopérabilité des données. L'étiquetage de la sensibilité et des mesures de gouvernance seront appliqués pour assurer le développement responsable de l'IA. Parallèlement, une formation pratique et des démonstrations seront offertes à plus grande échelle pour former un effectif à l'aise avec le numérique.

Élaboration et mise à l'échelle de solutions d'IA

La première cohorte du programme i3A fera progresser les essais d'assistants virtuels de Copilot, RADIA (Responsible, Accountable, Data-driven, Intelligent Automation) et CanChat (Canada Chatbot – un outil d'IA conversationnel destiné à un usage gouvernemental) afin de simplifier les processus internes, améliorer les interactions avec les clients et accélérer les délais de traitement ainsi que la qualité du service en général.

Le Centre pour l'innovation numérique (CIN) continuera de mettre au point des solutions d'IA qui permettront à AAC de mener ses activités plus efficacement. Cela comprend l'intégration de fonctions d'IA dans les outils de gestion des services de TI afin d'optimiser le soutien, tout en élaborant de nouvelles fonctionnalités de robot conversationnel pour aider les employés, permettant ainsi à ceux-ci de répondre plus rapidement aux demandes de renseignements des clients, de réduire la durée des appels et d'améliorer l'efficacité globale des réponses pour les services intégrés.

Le CIN mettra en œuvre de nouvelles mesures de sécurité, des normes éthiques et de solides mesures de protection des données pour aider les employés à intégrer l'automatisation et l'intelligence artificielle rapidement et en toute sécurité. Le Centre travaille en étroite collaboration avec les équipes de cybersécurité et d'architecture d'entreprise d'AAC pour assurer un accès sécurisé aux nouveaux outils d'intelligence artificielle et d'automatisation. Il s'agit de mettre en place des espaces d'essai sécurisés (« bacs à sable »), de configurer les environnements de production et d'établir des lignes directrices claires pour que le personnel puisse expérimenter et élaborer des solutions en toute sécurité. À mesure que le Ministère élargira son utilisation de l'IA, il intégrera les considérations liées à l'IA dans ses processus de gestion des risques. Il faudra notamment mettre à profit les outils d'IA pour appuyer et automatiser l'analyse des risques, ainsi qu'assurer l'intégration d'objectifs, de risques et de stratégies d'atténuation propres à l'IA. Ces efforts contribuent au développement et à l'utilisation responsables et sécuritaires de l'IA, à l'optimisation des activités, à l'amélioration de l'expérience des employés et à la promotion d'une culture d'innovation.

Principaux risques

AAC a mis en place un processus pour déterminer, évaluer et gérer les risques qui peuvent avoir une incidence sur la capacité du Ministère à remplir son mandat ou à atteindre les résultats escomptés. Voici les thèmes liés à ces risques :

- Événements externes : défis liés à la perturbation de l'économie et des marchés, ainsi qu'au climat et à la durabilité qui peuvent exercer une pression sur la capacité actuelle du Ministère de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des activités scientifiques.
- Technologie et infrastructure : défis liés à la cybersécurité, aux infrastructures essentielles et à la modernisation numérique qui augmentent les pressions exercées sur des ressources limitées en matière d'investissement et qui sont exacerbés par le rythme rapide de l'innovation et le coût croissant de l'entretien des infrastructures.
- Personnes et processus : défis liés à l'établissement des priorités et à la surveillance, ainsi qu'à la gestion des ressources humaines, compte tenu du degré d'incertitude dans le contexte opérationnel actuel, ce qui s'ajoute à la gestion des pressions financières.

La section qui suit va au-delà des risques ministériels et décrit plus en détail les risques auxquels fait face le secteur, ainsi que les efforts d'atténuation d'AAC.

Perturbation du marché et incertitude

Le secteur fait face à des risques croissants liés à la volatilité des marchés mondiaux et nationaux, notamment :

- Pressions géopolitiques et commerciales supplémentaires, y compris des politiques protectionnistes, des différends commerciaux et des obstacles au commerce non scientifiques qui nuisent à l'accès aux marchés, comme les contingents d'importation, et des mesures discriminatoires ayant une incidence sur l'accès aux marchés et la politique commerciale.
- Une volatilité économique croissante qui fait fluctuer les prix des produits, l'inflation et les taux d'intérêt, ce qui influe sur les marges des producteurs et la stabilité financière.
- Perturbations de la chaîne d'approvisionnement, problèmes de transport et variabilité des coûts des intrants, ce qui influe sur les flux des échanges commerciaux au pays et à l'échelle internationale.
- Risques de maladies animales et végétales, comme les maladies transfrontalières, qui mettent en péril les systèmes de production et la confiance du marché.
- Chocs sur le marché liés au climat, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes qui peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement et modifier les tendances quant à la demande des consommateurs.

Pour faire face à ces risques, les efforts d'atténuation suivants seront déployés en 2026-2027 :

- Diversifier les marchés d'exportation et mener des activités de mobilisation commerciale stratégiques et ciblées.
- Maintenir et promouvoir des règlements fondés sur la science ainsi que des échanges fondés sur la transparence et des règles.
- Plaider en faveur, et promouvoir les exportations canadiennes, qui comprend le travail continu du Service des délégués commerciaux du secteur agroalimentaire, le Bureau Indo-Pacifique pour l'agriculture et l'agroalimentaire, les tables de consultation du secteur, la mobilisation des intervenants régionaux et l'établissement de partenariats par l'entremise des bureaux régionaux d'AAC, ainsi que le Programme de la marque Canada, Agri-marketing et Agri-compétitivité et le Conseil canadien de la jeunesse agricole.
- Tirer parti du programme Agri-assurance pour renforcer les systèmes d'assurance et ainsi soutenir le commerce international et la préparation aux maladies.
- Aider le secteur canadien de la viande rouge à tirer davantage parti des marchés des aliments spécialisés, comme les aliments casher et halal, par l'entremise du Programme d'investissement casher et halal.
- Continuer de soutenir les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) pour aider les producteurs à gérer les risques financiers et de production.

Défis climatiques et environnementaux

Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est de plus en plus vulnérable en raison des changements climatiques et des pressions environnementales. Les répercussions varient d'une zone agricole à l'autre du Canada, ce qui nécessite des interventions adaptées à la situation. Voici les principaux risques.

- Phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et violents : sécheresses, inondations, feux de forêt et tempêtes qui peuvent perturber la production et les infrastructures.
- Conditions de croissance changeantes : la hausse des températures et les épisodes irréguliers de précipitations modifient les saisons de croissance traditionnelles et la viabilité des cultures.
- Propagation des organismes nuisibles et des maladies : les climats plus chauds permettent aux organismes nuisibles et aux maladies de survivre plus longtemps et de se propager dans de nouvelles régions, menaçant ainsi les cultures et le bétail.

Pour faire face à ces risques, les efforts d'adaptation et d'atténuation suivants seront déployés en 2026-2027 :

- Recherche scientifique et innovation par l'entremise du Plan stratégique pour la science d'AAC.
- Soutien aux pratiques de gestion bénéfiques (PGB) qui améliorent la résilience à la ferme et contribuent à la réduction des émissions.
- Programmes de GRE pour aider les producteurs à gérer les perturbations et les pertes de revenu.
- Amélioration de la surveillance des données et simplification des processus de soutien pour permettre une détection plus rapide des risques et la mise en place de mesures d'adaptation en temps opportun dans l'ensemble du secteur en réponse aux défis émergents liés au climat.

Problèmes de main-d'œuvre

Les défis persistants en matière de main-d'œuvre peuvent freiner encore davantage la productivité et la durabilité du secteur.

- Pénurie de main-d'œuvre hautement qualifiée : pénurie dans des rôles spécialisés, comme les vétérinaires spécialistes des gros animaux.
- Postes saisonniers et à faible revenu : difficulté à pourvoir des emplois temporaires et peu rémunérés, en particulier dans les régions rurales.
- Pressions démographiques : le vieillissement de la population et le dépeuplement rural réduisent la disponibilité de la main-d'œuvre.
- Diversité de la main-d'œuvre et inclusion : obstacles pour les jeunes, les nouveaux arrivants, les groupes sous-représentés et les Autochtones qui veulent intégrer le secteur.

Pour faire face à ces risques, les efforts d'atténuation suivants seront déployés en 2026-2027 :

- Cadre stratégique national de la main-d'œuvre dirigé par l'industrie, coordonné par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, Aliments et boissons Canada et la Fédération canadienne de l'agriculture.
- Mobilisation par l'entremise des tables de consultation du secteur pour mieux comprendre les besoins en compétences propres à un secteur et répondre à ces besoins en collaboration avec l'industrie.
- Le nouveau [Centre de ressources pour la main-d'œuvre agricole](#), lancé en 2025-2026 en collaboration avec la Table sur le développement des compétences, continuera d'être mis à profit.
- Attirer les Canadiens vers des carrières agricoles tout en reconnaissant l'importance continue des immigrants temporaires et permanents dans la population active.

Cybermenaces et protection des données et des biens scientifiques

La numérisation dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agricole et agroalimentaire a accru l'exposition aux cyberrisques. Les menaces comprennent les cyberattaques qui peuvent

perturber la production, le transport et les systèmes de données, ce qui peut compromettre la sécurité alimentaire, la continuité des activités et la confiance des intervenants. Les vulnérabilités comprennent une dépendance accrue à l'égard de technologies comme l'intelligence artificielle (IA), la chaîne de blocs et les outils d'agriculture de précision.

Pour faire face à ces risques, les efforts d'atténuation suivants seront déployés en 2026-2027 :

- Campagnes de sensibilisation à l'échelle du secteur et mobilisation des intervenants.
- Élaboration de ressources pratiques et de pratiques exemplaires pour une meilleure préparation en matière de cybersécurité.
- Création d'une trousse en ligne sur la cybersécurité pour les petites et moyennes entreprises agricoles.

La recherche mondiale étant de plus en plus axée sur la collaboration et les données, il est plus important que jamais de protéger l'intégrité scientifique et les droits de propriété intellectuelle du Ministère.

Pour faire face à ces risques, les efforts d'atténuation suivants se poursuivront en 2026-2027 :

- Mise en œuvre de la Stratégie de stockage des données scientifiques, en collaboration avec Services partagés Canada, pour moderniser le stockage et la gestion des données, continuer d'investir dans des solutions de stockage des données évolutives qui comprennent une solution robuste de stockage des données, la redondance, des copies de sauvegarde et des solutions de reprise après une catastrophe afin d'appuyer la modernisation de la recherche pour les scientifiques d'AAC et les collaborateurs externes.
- Mise à profit des outils et des outils d'orientation du gouvernement du Canada pour protéger la recherche nationale tout en maintenant une ouverture.

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues d'AAC au cours des trois prochains exercices et compare les dépenses prévues de l'exercice 2026–2027 avec les dépenses réelles de l'exercice en cours et des exercices précédents.

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État des résultats condense prospectif](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues du ministère de 2023–2024 à 2028–2029.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 12 : Sommaire des dépenses de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 12 indique la somme d'argent dépensée par l'AAC au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes. Les montants de l'exercice 2025-2026 sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses réelles de 2023-2024	Dépenses réelles de 2024-2025	Dépenses prévues pour 2025-2026 ¹
Marchés nationaux et internationaux	775 574 824	751 310 024	832 315 684
Science et innovation	829 601 910	906 924 199	935 102 713
Risques du secteur	2 300 585 983	2 125 046 079	2 151 004 751
Total partiel	3 905 762 717	3 783 280 302	3 918 423 148
Services internes	257 678 682	247 220 268	200 781 405
Total	4 163 441 399	4 030 500 570	4 119 204 553

1. Les dépenses prévues témoignent des niveaux de financement autorisé jusqu'à la fin de l'exercice (et pas nécessairement des prévisions de dépenses).

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Les dépenses réelles étaient moins élevées en 2024-2025 qu'en 2023-2024 en raison d'une diminution des besoins de soutien dans le cadre des programmes Agri-relance et Agri-stabilité, ainsi qu'une baisse des dépenses au titre du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers. Cette baisse était aussi attribuable à des économies réalisées dans le cadre de l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales. Ceci a été compensée par une augmentation des dépenses au titre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), du Programme Agri-protection, du Programme des technologies propres en agriculture, du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre et du Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs.

Les prévisions des dépenses pour 2025-2026 sont plus élevées que les dépenses réelles de 2024-2025, car elles reflètent l'augmentation du financement des programmes non liés à la GRE dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), y compris les reports de fonds de l'année précédente, une augmentation des prévisions législatives pour le Programme Agri-stabilité et pour le Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, ainsi qu'une augmentation du financement du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier. Ceci est compensée par une diminution des besoins de soutien dans le cadre du Programme Agri-protection, par des

économies réalisées dans le cadre de l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales et par une diminution des rajustements de la rémunération liés au renouvellement des conventions collectives.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 13: Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 13 présente les dépenses prévues par l'AAC au cours des trois prochaines années, par responsabilité essentielle et les dépenses sur les services internes.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses prévues pour 2026-2027 ¹	Dépenses prévues pour 2027-2028 ¹	Dépenses prévues pour 2028-2029 ¹
Marchés nationaux et internationaux	702 386 337	566 850 187	255 200 371
Science et innovation	780 408 311	735 732 823	306 369 042
Risques du secteur	2 027 326 208	1 983 197 790	814 787 197
Total partiel	3 510 120 856	3 285 780 800	1 376 356 610
Services internes	167 448 303	157 142 512	120 247 367
Total	3 677 569 159	3 442 923 312	1 496 603 977

1. Les dépenses prévues tiennent compte des fonds déjà inclus dans les niveaux de référence du Ministère, ainsi que des montants qui doivent être autorisés par le processus de budgétisation, comme le présente la mise à jour annuelle des niveaux de référence. Les dépenses prévues ne tiennent pas compte des nouveaux renseignements qui pourraient être inclus dans le budget de 2026. De plus amples renseignements à ce sujet seront fournis dans le Budget supplémentaire des dépenses 2026-2027, le cas échéant.

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

La diminution des dépenses prévues pour 2027-2028 reflète l'expiration du Programme d'aide au secteur du vin et du Fonds des infrastructures alimentaires locales à la fin de l'exercice 2026-2027. Elle reflète également une baisse supplémentaire des prévisions législatives pour le Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, l'élimination progressive du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre et une réduction du financement prévu des programmes non liés à la GRE dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) et du Fonds d'innovation et d'investissement dans l'industrie laitière. Elle reflète également des réductions budgétaires dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.

La diminution des dépenses prévues pour 2028-2029 reflète l'expiration des autorisations de l'actuel Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) d'une durée de cinq ans à la fin de 2027-2028, qui doivent être renouvelées en collaboration avec les provinces et les

territoires, ainsi que l'expiration du volet Mesures à la ferme pour le climat du programme Solutions agricoles pour le climat, du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre et du Programme des technologies propres en agriculture à la fin de 2027-2028. Elle reflète également l'élimination progressive du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers et une réduction supplémentaire du financement prévue du Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs et du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier, ainsi qu'à d'autres réductions budgétaires dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.

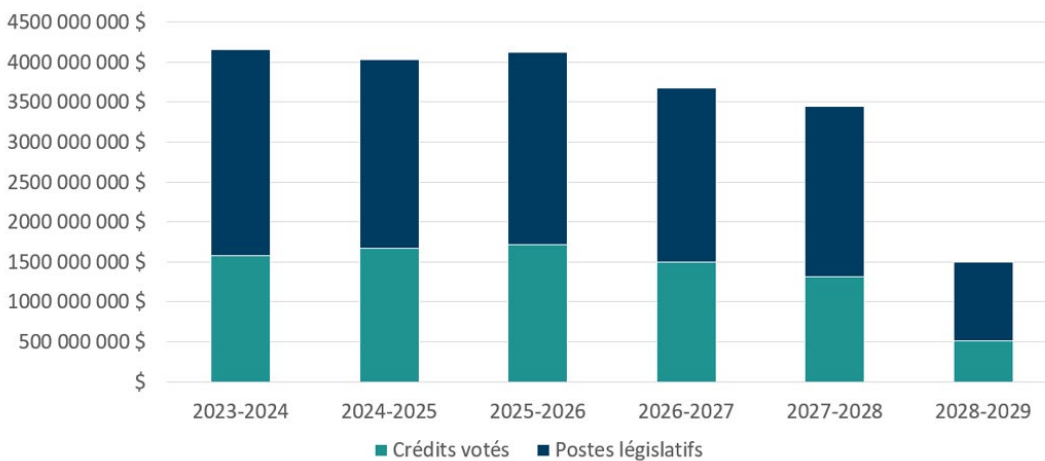
Des [renseignements financiers plus détaillés des dépenses prévues](#) se trouvent dans la section Finances de l'InfoBase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consultez les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2023–2024 à 2028–2029.



Le graphique ci-dessus illustre les dépenses réelles pour les années 2023-2024 à 2024-2025 et les dépenses prévues pour les années 2025-2026 à 2028-2029, réparties par les postes législatifs, les crédits votés et le total.

Exercice	Total	Crédits votés	Postes législatifs
2023-2024	4 163 441 399	1 580 639 000	2 582 802 399
2024-2025	4 030 500 570	1 675 893 027	2 354 607 543

Exercice	Total	Crédits votés	Postes législatifs
2025-2026	4 119 204 553	1 721 570 481	2 397 634 072
2026-2027	3 677 569 159	1 498 325 705	2 179 243 454
2027-2028	3 442 923 312	1 312 404 565	2 130 518 747
2028-2029	1 496 603 977	512 341 718	984 262 259

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Entre 2023-2024 et 2028-2029, les dépenses varient d'un maximum de 4,2 milliards de dollars dépensés en 2023-2024 à un minimum de 1,5 milliards de dollars prévus en 2028-2029. Les programmes et les initiatives d'Agriculture et Agroalimentaire Canada varient d'une année à l'autre en fonction des changements qui touchent les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, comme on l'explique ci-dessous.

Les dépenses législatives réelles étaient moins élevées en 2024-2025 par rapport aux dépenses réelles de 2023-2024, car elles reflétaient une diminution des besoins de soutien dans le cadre des programmes Agri-relance et Agri-stabilité, ainsi qu'une baisse des dépenses au titre du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers. Ceci a été compensée par une augmentation des dépenses du Programme Agri-protection.

Les prévisions législatives font état d'une augmentation des dépenses en 2025-2026 en raison d'une augmentation des prévisions législatives pour le Programme Agri-stabilité et pour le Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, ainsi que d'un financement accru du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier. Ceci est compensée par une diminution des besoins de soutien dans le cadre du Programme Agri-protection.

Les dépenses législatives prévues diminuent en 2026-2027, car elles reflètent une baisse des prévisions législatives pour le Programme Agri-stabilité et pour le Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et une réduction du financement législatif prévu du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers.

Les dépenses législatives prévues diminuent en 2027-2028, car elles reflètent une baisse supplémentaire des prévisions législatives pour le Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et une réduction du financement législatif prévu du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier.

Les dépenses législatives prévues diminuent en 2028-2029, car elles reflètent l'expiration des autorisations législatives de l'actuel Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) à la fin de 2027-2028, qui doivent être renouvelées en collaboration avec les provinces et les territoires. Elles reflètent également l'élimination progressive du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers et une réduction supplémentaire du financement législatif prévu du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier.

Les dépenses votées réelles étaient plus élevées en 2024-2025 par rapport à 2023-2024, car elles reflétaient une augmentation des dépenses au titre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), du Programme des technologies propres en agriculture, du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre et du Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs. Ceci a été compensée par une diminution des dépenses dans le cadre du Fonds des infrastructures alimentaires locales et du Programme d'aide au secteur du vin, ainsi que par des économies réalisées dans le cadre de l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales.

L'augmentation des dépenses votées prévues pour 2025-2026 reflète l'augmentation du financement des programmes non liés à la GRE dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), y compris les reports de l'année précédente. Ceci est compensée par des économies réalisées dans le cadre de l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales et par une diminution des rajustements de rémunération liés au renouvellement des conventions collectives.

La diminution des dépenses votées prévues pour 2026-2027 reflète une baisse du financement du Programme des technologies propres en agriculture et du Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs. Elle reflète également des réductions budgétaires prévues dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses, d'autres économies réalisées dans le cadre de l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales et l'expiration du financement du Programme des engrais dans le cadre du Plan de réduction des émissions.

La diminution des dépenses votées prévues pour 2027-2028 reflète l'expiration du Programme d'aide au secteur du vin et du Fonds des infrastructures alimentaires locales à la fin de l'exercice 2026-2027. Elle reflète également l'élimination progressive du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre et une réduction du financement prévu des programmes non liés à la GRE dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), ainsi qu'à d'autres réductions budgétaires dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.

La diminution des dépenses votées prévues pour 2028-2029 reflète l'expiration des autorisations votées de l'actuel Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) à la fin de 2027-2028, qui doivent être renouvelées en collaboration avec les provinces et les territoires. Elle reflète également l'expiration du volet Mesures à la ferme pour le climat du programme Solutions agricoles pour le climat, du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre et du Programme des technologies propres en agriculture à la fin de 2027-2028, ainsi qu'à une réduction supplémentaire du financement prévu du Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs. Elle reflète également d'autres réductions budgétaires dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.

Pour en savoir plus sur les crédits ministériels d'AAC, consultez le [Budget principal des dépenses de 2026-2027](#).

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations d'AAC de 2025-2026 à 2026-2027.

Tableau 14: État des résultats condensé prospectif pour l'exercice terminé le 31 mars 2027 (en dollars)

Le tableau 14 résume les charges et les revenus affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts pour la période de 2025-2026 à 2026-2027. Les montants prévus et projetés dans le présent état des opérations ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants prévus et projetés qui sont présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Renseignements financiers	Résultats prévus pour 2025-2026	Résultats projetés pour 2026-2027	Différence (prévus moins projetés)
Total des charges	4 102 020 016	3 612 829 156	(489 190 860)
Total des revenus	55 259 202	62 912 979	7 653 778
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	4 046 760 815	3 549 916 177	(496 844 638)

Analyse des résultats prévus et projetés

Le coût net des opérations d'Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait s'élever à 3,5 milliards de dollars en 2026-2027, ce qui représente une diminution de 496,8 millions de dollars par rapport aux prévisions de 2025-2026.

Les dépenses totales devraient s'élever à 3,6 milliards de dollars en 2026-2027. La majeure partie de ces dépenses prend la forme de paiements de transfert relatifs à la responsabilité essentielle « Risques du secteur » (56,1 % ou 2,0 milliards de dollars). Les autres dépenses incluent 756,8 millions de dollars en science et innovation (21,0 % des dépenses totales), 537,4 millions de dollars dans les marchés nationaux et internationaux (14,9 % des dépenses totales) et 293,1 millions de dollars (8,1 % des dépenses totales) dans les services internes.

Les recettes totales devraient s'élever à 62,9 millions de dollars en 2026-2027, soit une augmentation prévue de 7,7 millions de dollars par rapport aux résultats prévus pour 2025-2026. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse prévue des recettes provenant d'un crédit net qui devraient découler des services de recherche concertée en 2026-2027.

[Un état des résultats prospectif et des notes connexes pour 2026-2027](#) plus détaillés, y compris un rapprochement du coût net des opérations avec les autorisations demandées, sont accessibles sur le site Web de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2023–2024 à 2028–2029.

Tableau 15 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 15 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de l'AAC pour les trois derniers exercices. Les ressources humaines pour l'exercice sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus pour 2025-2026
Marchés nationaux et internationaux	551	563	554
Science et innovation	2 601	2 621	2 513
Risques du secteur	414	412	395
Total partiel	3 566	3 596	3 462
Services internes	1 507	1 538	1 465
Total	5 073	5 134	4 927

Remarque : Il s'agit seulement des équivalents temps plein qui sont financés à même les crédits votés du Ministère. Par exemple, en 2024-2025, en plus des 5 134 équivalents temps plein réels, 72 équivalents temps plein étaient employés par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la recherche financée par des accords de collaboration avec des partenaires de l'industrie et 487 équivalents temps plein étaient employés comme étudiants.

Analyse des ressources humaines pour les trois derniers exercices

L'augmentation des équivalents temps plein de 2023-2024 à 2024-2025 était attribuable aux mesures de dotation nécessaires pour soutenir les améliorations de la prestation de services et les priorités du gouvernement et au soutien accru offert au volet Mesures à la ferme pour le climat du programme Solutions agricoles pour le climat, au Fonds d'investissement dans la transformation des produits sous gestion de l'offre et au Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs.

La diminution du nombre d'équivalents temps plein entre 2024-2025 et 2025-2026 est attribuable à l'attrition et à la gestion des postes vacants dans le cadre de l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales.

Tableau 16 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 16 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour les responsabilités essentielles et les services internes d’AAC prévus au cours des trois prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d’équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Nombre d’équivalents temps plein prévus en 2027-2028	Équivalents temps plein prévus 2028-2029
Marchés nationaux et internationaux	548	494	471
Science et innovation	2 460	2 455	2 125
Risques du secteur	396	396	396
Total partiel	3 404	3 345	2 992
Services internes	1 397	1 297	1 223
Total	4 801	4 642	4 215

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

La diminution des équivalents temps plein en 2027-2028 est attribuable aux réductions budgétaires prévues dans le cadre de l’examen exhaustif des dépenses et à l’expiration du Fonds des infrastructures alimentaires locales et du Programme d’aide au secteur du vin à la fin de l’exercice 2026-2027.

La diminution du nombre d’équivalents temps plein en 2028-2029 est attribuable à d’autres réductions budgétaires dans le cadre de l’examen exhaustif des dépenses. Elle reflète également l’expiration du volet Mesures à la ferme pour le climat du programme Solutions agricoles pour le climat, du Programme des technologies propres en agriculture et du Fonds d’investissement pour la transformation des produits sous gestion de l’offre.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Le tableau de renseignements supplémentaires ci-dessous est accessibles sur le site Web d’Agriculture et Agroalimentaire Canada :

- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)

Des renseignements sur la [stratégie ministérielle de développement durable](#) d’AAC sont disponibles sur le site Web de l’AAC.

Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel d’Agriculture et Agroalimentaire Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d’imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année

des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre(s) de tutelle : l'honorable Heath MacDonald

Administrateur général : Lawrence Hanson, Sous-ministre

Portefeuille ministériel : Agriculture et Agroalimentaire Canada

Instrument(s) habilitant(s) : [Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire](#) (L.R.C. 1985, ch. A-9)

Année de constitution ou de création : 1994

Coordonnées du ministère

Adresse postale :

Agriculture et Agroalimentaire Canada
1341, chemin Baseline
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5

Numéro de téléphone : 1-855-773-0241

Téléimprimeur (ATS) : 613-773-2600

Numéro de télécopieur : 613-773-1081

Adresse courriel : aafc.info.aac@agr.gc.ca

Site web : agriculture.canada.ca

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (Gender-based Analysis Plus [GBA Plus])

Est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées; de même que d'anticiper et de lever les

obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

L'utilisation de l'ACS Plus implique d'adopter dans notre travail une approche qui tienne compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS Plus, pas seulement le sexe et le genre, est un engagement du gouvernement du Canada.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Autorisations non budgétaires comprenant des opérations sur l'actif et le passif pour des prêts, des placements et des avances ou des comptes à fins déterminées, établis en vertu de lois particulières ou d'autorisations non législatives dans le budget des dépenses et ailleurs. Les opérations non budgétaires sont les dépenses et les recettes liées aux créances et aux obligations financières du gouvernement à l'égard de parties extérieures. Les opérations non budgétaires sont des dépenses et des recettes liées aux créances du gouvernement envers des tiers et à ses obligations à l'égard de ces derniers. Les opérations non budgétaires incluent l'ensemble des opérations portant sur les prêts, les investissements et les avances de fonds; en comptant et en comptes débiteurs; en fonds publics reçus ou perçus à des fins admises; et tout autre actif et passif. Les autres biens ou obligations, qui ne sont pas définis de façon précise dans les codes d'autorisations G à P, doivent être enregistrés sous un code R, qui est le code d'autorisation résiduel pour tous les autres biens et obligations.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada ([Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#)).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux ministères fédéraux ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2026–2027, les priorités gouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le [discours du trône 2025](#).

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extraits, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Effet ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.